Nations Unies S/PV.4538



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4538e séance

Mercredi 22 mai 2002, à 10 heures

New York

Président :	M. Jayakumar	(Singapour)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Afrique

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

02-39373 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Australie, du Bahreïn, du Bangladesh, du Bénin, du Burundi, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Espagne, du Gabon, de la Gambie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, du Malawi, du Maroc, du Mozambique, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Corée, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Tunisie, de l'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Baali (Algérie), M. Gaspar Martins (Angola), M. Dauth (Australie), M. Saleh (Bahreïn), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Adechi (Bénin), M. Nteturuye (Burundi), Mme Chassou (Costa Rica), M. Djagone-Bi (Côte d'Ivoire), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Dangue Réwaka (Gabon), M. Grey-Johnson (Gambie), M. Gopinathan (Inde), M. Motomura (Japon), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Lamba (Malawi), M. Ouane (Mali), M. Bennouna (Maroc), M. Dos Santos (Mozambique), M. Sharma (Népal), M. Apata (Nigéria), M. Ahmad (Pakistan), M. Lee (République de Corée), M. Gasana (Rwanda), M. Fall (Sénégal), M. Kamara (Sierra Leone), M. Hashi (Somalie), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Arias (Espagne), M. Mejdoub (Tunisie), M. Kuchinsky (Ukraine), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) et M. Musambachime (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 du Règlement provisoire du Conseil, S.E.M. Jagdish Koonjul, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Il en est ainsi décidé.

J'invite l'Ambassadeur Koonjul à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 20 mai 2002 émanant du Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui contient le texte suivant :

> « Au nom de l'Organisation de l'Unité africaine, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'Unité africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole devant le Conseil au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil lorsque le Conseil examinera la question intitulée "La situation en Afrique – Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique". »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/554.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39, S.E.M. Amadou Kébé.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Amadou Kébé à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement provisoire, S. E. M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Šimonović à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement provisoire, M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui participent à cette séance publique pour débattre de la question du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Au nom du Conseil, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social; M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'Unité africaine; et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall.

Je voudrais faire quelques observations liminaires à propos de notre réunion d'aujourd'hui.

Le Groupe de travail spécial a été constitué à la fin du mois de février, suite au débat public tenu sur l'Afrique lorsque Maurice assumait la présidence du Conseil de sécurité en janvier. Il s'est depuis réuni à trois reprises sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice.

Le contexte, l'objectif et les modalités de cette réunion ont été pleinement expliquées dans la lettre conjointe que les représentants permanents de Singapour et de Maurice ont adressées en date du 13 mai 2002 à toutes les missions permanentes et les missions d'observation permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En bref, la séance d'aujourd'hui sur les travaux du Groupe est conçue comme une session de communication. Le Président du Groupe expliquera son rôle, son mandat et son programme de travail. Ce qui est plus important, c'est que la séance d'aujourd'hui sera l'occasion pour l'ensemble des Membres d'offrir leurs contributions et leurs réactions à l'égard des travaux du Groupe. Dans ce contexte, et tout en tenant compte de toutes les vues exprimées, nous voudrions tout particulièrement veiller à ce que les préoccupations du continent soient prises en considération lors des travaux futurs du Groupe. Le Conseil de sécurité écoutera soigneusement aujourd'hui. Les membres du Conseil répondront d'une manière informelle, selon que de besoin, aux déclarations faites par les non-membres. J'espère que, de cette façon, nous tiendrons une discussion vraiment franche et interactive.

À la fin de la séance, j'ai l'intention de faire, de mon propre chef, un résumé du débat en tirant des conclusions orales qui pourront servir aux travaux futurs du Groupe.

Enfin, cette séance constitue, à notre avis, un suivi important à la présidence mauricienne du Conseil de janvier, au cours de laquelle le concept du Groupe a, pour la première fois, été proposé afin d'accorder une plus grande attention aux questions liées à l'Afrique qui sont examinées par le Conseil et en tant que tremplin à nos débats futurs sur cette question.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé du Président du Groupe de travail spécial sur l'Afrique, M. Jagdish Koonjul.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier la délégation de Singapour d'avoir organisé cette séance et de m'avoir donné, en tant que Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, l'occasion d'informer l'ensemble des membres du rôle, du mandat et du programme de travail du Groupe de travail. Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur Mahbubani d'avoir de nouveau placé l'Afrique au centre des travaux du Conseil de sécurité. Cette séance est particulièrement importante, puisqu'elle a lieu juste quelques jours avant la célébration de la journée de l'Afrique.

J'attends avec intérêt les commentaires et les propositions des pays non membres du Conseil sur les travaux du Groupe.

Je suis particulièrement heureux de noter la participation de l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social et celle de l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à la

présente réunion. Leur présence montre combien le Conseil économique et social et l'OUA s'intéressent à la question de la prévention et du règlement des conflits en Afrique.

Monsieur le Président, vous avez dit plus tôt que l'idée de créer ce Groupe de travail spécial sur l'Afrique a été suggérée en janvier de cette année lors de la séance publique présidée par Maurice, sur la situation en Afrique. Dans la déclaration du Président S/PRST/2002/2, adoptée à l'issue de cette séance, le Conseil a indiqué qu'il envisagerait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations qui figuraient dans le document S/PRST/2002/2 et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité a ensuite constitué, à la fin de février, un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique auquel il a confié le mandat suivant : premièrement, assurer le suivi de l'application des dispositions qui figuraient dans la déclaration du Président S/PRST/2002/2 et dans les déclarations du Président et résolutions antérieures concernant la prévention et le règlement des conflits en Afrique; deuxièmement, faire des recommandations tendant à améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'Afrique; troisièmement, examiner en particulier les questions régionales et communes aux conflits qui affectent les travaux du Conseil relatifs à la prévention et au règlement des conflits en Afrique; quatrièmement, faire des recommandations au Conseil de sécurité en vue d'améliorer la coopération dans la prévention et le règlement des conflits entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique.

Lorsqu'ils ont établi et défini le mandat du Groupe de travail spécial, les membres du Conseil sont bien convenus que : en premier lieu, le Groupe de travail spécial n'exécuterait pas le même travail que le Conseil de sécurité; en deuxième lieu, il aiderait le Conseil à examiner certaines questions particulières concernant l'Afrique là où une contribution réelle serait possible; et en troisième lieu, le Groupe de travail spécial ferait rapport au Conseil chaque fois qu'il y aurait lieu.

Lors de la première réunion du Groupe de travail spécial, ses membres ont réfléchi ensemble à la meilleure manière pour le groupe de mettre en oeuvre son mandat. Il y a eu un échange de vues très fertile et le Président a été chargé d'établir un programme de travail en tenant compte du fait qu'il fallait agir de façon sélective et être pragmatique, concret et actif, surtout dans un premier temps.

Par la suite, le Groupe a adopté un programme concis de travail comportant ceci : renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies; renforcement de la confiance dans la région de l'Union du fleuve Mano; renforcement du rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique; observation des élections et aide aux processus électoraux en Afrique; mise sur pied d'un groupe d'amis pour s'occuper des situations particulières de conflit; coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté des États du Sahel et du Sahara, etc.; recours à la contribution des organisations non gouvernementales, des universités et des grandes écoles.

Permettez-moi maintenant de préciser un peu le programme de travail. En ce qui concerne le Conseil économique et social, on ne saurait sous-estimer l'importance du relèvement et de la reconstruction économiques d'un pays qui sort d'un conflit. Nous apprécions fort la décision du Conseil économique et social pour créer un groupe consultatif sur les pays africains sortant d'un conflit. Les responsabilités du Conseil de sécurité en cas de conflit et celles du Conseil économique et social au lendemain d'un conflit doivent être coordonnées de façon harmonisée.

C'est dans cet esprit que le Groupe de travail spécial invitera le Président et le Bureau du Conseil économique et social à parler de ceci : comment améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social; comment coordonner les activités du Groupe spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et celles du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains sortant d'un conflit; accent sur la situation d'après conflit en Guinée-Bissau et la

situation en République centrafricaine; discussion de la contribution d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations sous-régionales et des institutions de Bretton Woods pour ce qui est de prévenir et de régler les conflits.

En ce qui concerne le renforcement de la confiance dans la région de l'Union du fleuve Mano, le Groupe examinera comment encourager la coopération entre les pays de cette union afin d'assurer la paix et la stabilité dans la région. Il examinera le rôle important que le Bureau régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pourrait jouer pour faciliter des mesures de renforcement de la confiance dans la région de l'Union du fleuve Mano.

Pour ce qui est du rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique, le Groupe spécial de travail considère que les Représentants spéciaux nommés par le Secrétaire général pour traiter des situations de conflit en Afrique assument déjà d'énormes responsabilités en exécutant la politique et les décisions du Conseil. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général constituent un lien essentiel entre le Conseil et les parties sur le terrain. Dans ce contexte, le Groupe envisage de s'employer à renforcer le rôle des Représentants spéciaux en Afrique et il compte réfléchir à la possibilité d'instituer des modifications institutionnelles qui pourraient être adoptées pour aider les Représentants spéciaux en Afrique à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

Le Groupe de travail a également débattu des questions concernant l'observation des élections et l'aide aux processus électoraux. À cet égard, il propose que le Secrétariat des Nations Unies examine les diverses manières dont l'ONU pourrait fournir une aide intégrale aux processus électoraux, à la demande des États Membres et selon les procédures établies d'assistance électorale de l'ONU.

Le Groupe de travail propose également d'étudier la manière de mettre sur pied des groupes d'amis pour des conflits déterminés. En s'appuyant sur la réussite des groupes d'amis existants et des groupes de coordination et de rédaction qui s'occupent de certaines situations particulières de conflit, le Groupe spécial de travail cherchera à déterminer s'il serait possible de mettre au point des pratiques semblables face à d'autres situations de conflit.

Pour ce qui est de la coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales, le Groupe spécial de travail a jugé que les membres du Conseil estimaient dans l'ensemble que la communication et les contacts entre le Conseil et l'OUA laissaient à désirer. Pour remédier à cette situation, le Groupe spécial de travail organisera des réunions périodiques avec l'Observateur permanent de l'OUA – et par la suite de l'Union africaine – à New York afin d'améliorer les contacts entre l'OUA/l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

Le Groupe de travail discutera également avec l'Observateur permanent de l'OUA et de l'Union africaine de la façon dont le Groupe de travail pourrait contribuer à la mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Groupe de travail étudiera également la possibilité d'établir des contacts semblables avec les organisations sous-régionales.

Dernier point du programme de travail: il faudra s'assurer la contribution des organisations non gouvernementales, des universités et des grandes écoles pour les travaux du Groupe. Compte tenu du rôle et de l'apport de plus en plus importants des organisations non gouvernementales, des universités et des grandes écoles pour la prévention et le règlement des conflits, le Groupe verra s'il y a lieu de tenir des séances de travail avec elles, cas par cas.

Même si le Groupe de travail a trié avec soin les questions dont il va traiter, son programme de travail, comme vous le voyez, Monsieur le Président, est fort ambitieux et le Groupe de travail spécial est conscient de la difficulté des tâches qui l'attendent.

Les idées des non-membres du Conseil sur la manière dont le Groupe de travail peut aborder concrètement la situation en Afrique seront bienvenues. Nous attendons donc avec intérêt qu'ils nous prêtent leur concours afin d'atteindre nos objectifs.

Avant de conclure, je voudrais saluer la présence de M. Ibrahima Fall, Sous-secrétaire général. Nous lui sommes très reconnaissants de l'intérêt et de l'attachement qu'il a manifestés pour les travaux du Groupe de travail spécial. Comme chacun sait, M. Fall va bientôt quitter New York afin de prendre ses nouvelles fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest. À ce titre, il s'occupera de renforcer les liens entre les activités de l'ONU et d'autres partenaires de la sous-région, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. Nous voudrions lui souhaiter plein succès à cette occasion.

Le Groupe de travail sera heureux de continuer à recevoir son précieux apport depuis Dakar. Tous nos voeux l'accompagnent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jagdish Koonjul de son exposé exhaustif. Je vais donner la parole à M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Singapour d'avoir organisé cette réunion ainsi que le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Koonjul de son exposé très utile.

C'est un honneur pour moi, au nom du Conseil économique et social, que de participer à cette discussion sur les activités initiales du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur l'Afrique. C'est encore un pas important dans la voie de l'amélioration de la coopération entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, tout en respectant pleinement leurs compétences et leurs mandats propres.

La communauté internationale est effectivement de plus en plus consciente qu'il importe de considérer les questions de prévention et de règlement des conflits en Afrique. C'est un élément de la reconnaissance générale de ce qu'il importe de se pencher sur les causes profondes des conflits violents et les liens entre les secours, le relèvement, la reconstruction et le développement à long terme afin de consolider la paix. Les stratégies effectives de prévention et de redressement exigent une approche globale qui s'accompagne d'actions dans un large éventail de secteurs, y compris des mesures sur les plans politique, diplomatique, humanitaire, des droits de l'homme et des institutions, ainsi que des efforts déployés pour promouvoir le développement. Le Conseil économique et social a des responsabilités considérables dans ces domaines. Je suis très heureux que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité aient reconnu la contribution que le Conseil économique et social peut apporter à la réalisation efficace des stratégies de prévention des conflits et de relèvement.

L'Assemblée a demandé au Conseil économique et social de se concentrer davantage sur les mesures qui traitent des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Conseil de sécurité, lors de sa réunion sur la situation en Afrique en janvier 2002, a réaffirmé l'importance du renforcement de sa coopération avec le Conseil économique et social par une plus grande interaction, conformément à l'Article 65 de la Charte.

Le Conseil de sécurité a également désigné le renforcement de la coopération avec le Conseil économique et social comme l'un des objectifs de son Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui vient d'être créé. Le rapport de l'Ambassadeur Koonjul montre bien l'attachement du Groupe de travail spécial à la coopération avec le Conseil économique et social.

Organe intergouvernemental central de coordination dans le système des Nations Unies, chargé aussi d'entreprendre des études et de faire des recommandations à d'autres entités, le Conseil économique et social a des fonctions prescrites par la Charte qui peuvent aider à étudier et à influencer sur les causes profondes de la violence, ainsi que l'assistance humanitaire, la reconstruction et le développement économique et social et les processus liés aux droits de l'homme qui sont au coeur de la consolidation de la paix. Le droit de regard du Conseil en matière de coopération au développement et d'assistance humanitaire peut avoir une utilité particulière afin d'encourager une meilleure intégration entre les dimensions politiques et opérationnelles pertinentes, complétant ainsi le travail en cours à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Il y a un hiatus entre la fin de l'aide humanitaire et le début d'une aide au développement systémique pour les pays sortant d'un conflit. Il peut être comblé par le Conseil économique et social en entreprenant un effort de coordination par le biais de ses commissions, organes, fonds et programmes opérationnels. Une meilleure coopération entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods revêt également une importance primordiale.

À cet égard, nous accordons une place particulière à la proposition que le Conseil économique et social établisse un groupe consultatif spécial pour les pays africains sortant des conflits. À la demande du Conseil, un rapport du Secrétaire général sur le mandat, la composition et les modalités éventuels d'un tel groupe a été préparé. Il recommande une démarche souple, limitée en durée pour établir un tel groupe consultatif, sur demande du pays concerné. Ce groupe examinerait les arrangements existants afin de satisfaire aux besoins humanitaires, de reconstruction et de développement du pays, et ferait des propositions

au Conseil économique et social sur la façon de s'assurer que le pays reçoive une assistance adéquate et coordonnée afin de prévenir la reprise des conflits et de promouvoir le développement à long terme.

Un projet de résolution conduisant à la création du groupe consultatif spécial sera bientôt soumis à l'examen des États Membres. Le Conseil économique et social doit aborder cette question sous peu, afin d'établir d'abord un groupe consultatif et ensuite de le mettre à l'oeuvre sur demande des États africains intéressés.

En conclusion, je voudrais souligner encore l'importance des questions et des idées soulevées à la présente réunion et dire combien nous sommes satisfaits de la collaboration plus étroite entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies pour essayer d'attaquer les problèmes qui se posent à nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a décidé d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

M. Kébé : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Secrétaire Général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et en mon nom propre, de remercier votre délégation d'avoir organisé ce débat et surtout, vous remercier Monsieur le Ministre, d'avoir accepté de rehausser de votre présence cette réunion, en dépit, nous le savons, d'un programme très chargé.

Ce n'est pas un hasard si votre délégation a pris l'importante décision d'inclure ce débat au programme de travail du Conseil. La raison profonde de cette décision est à rechercher dans l'intérêt et l'engagement dont votre pays a toujours fait montre dans la défense des positions africaines au sein du Conseil de sécurité. Il est une autre raison, directement transcrite, celle-là, dans l'allocution que l'Ambassadeur Mahbubani, votre représentant permanent, a prononcée dans cette même salle, le 29 janvier 2002 à l'occasion du débat général sur la situation en Afrique, initié par la délégation de Maurice. L'Ambassadeur Mahbubani s'interrogeant alors sur les résultats atteints sur les questions africaines débattues au sein du Conseil, en arrivait à la conclusion qu'« il n'existe aucun lien entre deux débats portant sur le même thème ».

Il est indéniable que notre réunion d'aujourd'hui marque un premier pas pour lier un débat à un autre et établir ainsi une solution de continuité entre tous les dossiers africains discutés au sein du Conseil.

Le 16 mai dernier, j'ai eu l'exceptionnel privilège de rendre hommage à l'Ambassadeur Koonjul dont la ténacité et la générosité ont été à l'origine de ce groupe de travail. Que l'Ambassadeur Koonjul en assure aujourd'hui la présidence, passant de l'idée généreuse à l'acte concret, n'en est que plus méritoire. Il nous montre, ce faisant, de façon lumineuse, la voie à suivre.

Au cours de cette même réunion, j'avais échangé des vues avec les membres du Groupe de travail, essayant de définir avec eux et de jeter ainsi les bases d'une coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et leur Groupe. Comme j'avais eu à le rappeler, l'OUA se trouve aujourd'hui à une étape critique de son évolution. Au mois de juillet prochain, elle cessera d'exister et laissera la place à l'Union africaine. À l'heure actuelle, d'importantes décisions ont été prises dans le cadre de la mise en place des institutions et organes de l'Union africaine.

L'une de ces décisions concerne la révision de la structure, des procédures et des méthodes de fonctionnement de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Un nouveau protocole a été élaboré par le secrétariat de l'OUA et il sera soumis à l'examen du Conseil des Ministres et à l'approbation de la conférence des chefs d'État et de gouvernement prévue du 8 au 10 juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud. Ce projet de protocole contient une proposition visant à changer le nom de l'Organe central, qui deviendrait le Conseil de paix et de sécurité. Ainsi les organes du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique comprendraient : le Conseil de paix et de sécurité, qui va remplacer l'Organe central; la Commission de l'Union, qui va remplacer le Secrétariat actuel de l'OUA; et le Panel des sages, qui est une nouvelle création.

Monsieur le Président, conscient de l'objectif de cette première réunion et soucieux de répondre à votre demande consistant à encourager les échanges d'idées, je voudrais faire quelques remarques concernant l'approche générale du Groupe de travail, et des propositions concrètes relatives à certains points

figurant dans son programme de travail. S'agissant de l'approche d'ensemble du Groupe de travail, nous pensons, à l'OUA, qu'elle devrait viser à promouvoir et à renforcer les mécanismes de coopération d'abord entre l'OUA et les organisations sous-régionales africaines en vue d'assurer, premièrement, l'harmonisation des points de vue, la rationalisation des efforts et la répartition adéquate des actions dans tous les domaines relevant de la paix et de la sécurité en Afrique; deuxièmement, elle devrait assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité, en particulier celles qui découlent de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) et dans le rapport Brahimi (S/2000/809); troisièmement, il devrait y avoir une meilleure coordination des actions entreprises par l'OUA et les organisations sous-régionales africaines dans le domaine de la prévention des conflits; quatrièmement, il faudrait accélérer toute action de prévention de conflit, la mise en place rapide des opérations de maintien de la paix ou de consolidation de la paix dans les situations post-conflictuelles.

Dans le cadre du renforcement de la coopération avec le Conseil économique et social, le Groupe de travail devrait, à notre avis, en collaboration avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays qui sortent d'un conflit, et en collaboration avec l'OUA et les organisations sous-régionales africaines, premièrement, aider à l'organisation de conférences des donateurs; deuxièmement, encourager les missions conjointes d'évaluation des situations humanitaires; troisièmement, veiller à ce que des programmes de reconstruction et de réhabilitation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient effectivement inclus dans tous les accords de paix; ensuite encourager les Secrétaires généraux de l'OUA et de l'ONU à nommer des envoyés spéciaux dans les situations pré-conflit et post-conflit.

Pour ce qui est de l'OUA et des organisations sous-régionales africaines, nous proposerons que le Groupe de travail facilite des rencontres périodiques et un dialogue constructif entre les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et ceux du futur Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. De telles rencontres viseraient à adapter les vues et les approches aux circonstances changeantes des situations de conflits et à harmoniser leurs décisions et actions dans le domaine de la diplomatie préventive et dans l'organisation de missions conjointes sur le terrain.

Je voudrais encore une fois vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à cette séance et de m'avoir permis de partager avec les membres du Conseil ces premières propositions. Je suis sûr que l'occasion nous sera donnée, une autre fois, de nous asseoir avec les membres du Groupe de travail pour voir lesquelles de ces propositions pourraient définitivement être retenues par rapport à la belle moisson qui sera collectée à l'issue de notre débat.

Mais avant de terminer, je voudrais rendre un hommage particulier au Département des affaires politiques de l'ONU avec qui nous avons toujours travaillé dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'OUA et l'ONU. Ce faisant, je voudrais rendre un hommage public à M. Ibrahima Fall, dont l'action déterminante a beaucoup aidé à l'établissement de relations de travail fluides et efficaces entre l'ONU et l'OUA. Grâce à sa vision prospective et à son engagement proche du militantisme sur toutes les questions africaines, M. Fall a aidé l'OUA à faire progresser plusieurs dossiers africains, surtout dans le domaine de la prévention des conflits, ainsi dans la conclusion des accords de paix. Je tenais à rendre cet hommage public à M. Fall, sa modestie dût-elle en souffrir, au nom de Secrétaire général de l'OUA et au nom de tous mes collaborateurs ici au Bureau de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies avec qui M. Fall a eu à jouer un rôle de leader et de grand frère dans la tradition africaine. Au moment où il s'apprête à quitter New York pour d'autres fonctions à Dakar, je suis sûr que M. Fall continuera avec nous à poursuivre la tâche commune dans laquelle nous sommes engagés ensemble au service de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall.

M. Fall : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter votre pays pour le dynamisme et l'esprit d'innovation avec lesquels il apporte sa contribution au travail du Conseil de sécurité depuis bientôt un an et demi que votre pays a accédé à cette qualité. L'équipe de Singapour, sous la conduite de l'Ambassadeur Mahbubani, a apporté une contribution remarquable. D'abord en matière de plus grande

ouverture et d'échanges interactifs dans le travail du Conseil de sécurité, mais aussi dans la promotion de sanctions ciblées tendant à minimiser les effets des sanctions décidées par le Conseil de sécurité sur les populations civiles, et l'organisation de cette consultation, en ce mois de mai qui est le mois privilégié de l'Afrique, parce qu'il a vu naître l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), est une autre contribution à cet effort qui a été développé depuis un an et demi.

Monsieur le Président, je voudrais aussi, avec votre permission, rendre un hommage mérité au Représentant permanent de l'Ile Maurice, l'Ambassadeur Koonjul, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, pour avoir, pendant sa présidence du Conseil, proposé la création d'un tel Groupe de travail spécial, qui était véritablement le chaînon manquant dans le travail du Conseil de sécurité, et pour avoir depuis lors consacré beaucoup d'efforts et de temps à l'opérationalisation de ce Groupe de travail. L'allocution qu'il vient de faire, en brossant le tableau de la mission, ainsi que des objectifs et des réalisations du Groupe de travail qu'il préside, est une illustration de cet engagement.

Dans un environnement d'affreux pessimisme international, on peut avoir tendance à sous-estimer le travail de l'ONU en général, celui du Conseil de sécurité en particulier, en ce qui concerne la contribution positive à la résolution des problèmes africains. Pour avoir eu le privilège de superviser d'une part les services du Secrétariat relatifs au Conseil de sécurité, et pour avoir aussi eu le privilège d'être directement responsable des questions africaines au sein du Secrétariat, je dois dire qu'un tel jugement, sans compter est lapidaire, est injuste. En effet, votre Conseil a consacré beaucoup de ces cinq années, en temps, en efforts, et des ressources considérables pour serrer de plus près les réalités africaines, les comprendre dans leurs nuances, dans leurs perplexité et dans leur complexité, surtout pour tenter d'y apporter une contribution à des solutions durables.

À cet égard, la visite que votre Conseil a effectué trois années de suite, précisément au mois de mai, dans la région des Grands Lacs, pour examiner de plus près l'état de la crise dans cette région des Grands Lacs, et essayer de faire avancer les différents processus de paix concernant la République démocratique du Congo, le Burundi et d'autres pays, en est une illustration, tout comme la visite que le Conseil a organisée, il y a quelques temps, en Éthiopie et en Érythrée, ici également pour pousser plus avant le processus de paix.

Enfin, je ne saurais passer sous silence les différentes séances qui ont été consacrées aux questions africaines, y compris des questions qui initialement n'étaient pas considérées comme des questions de paix et de sécurité, comme le VIH/sida, mais qui, du fait de leur ampleur, en tant que pandémie, ont un impact négatif sur la paix et la sécurité en Afrique.

Les membres du Conseil de sécurité méritent donc d'être félicités pour ce travail qui a été fait, et je me réjouis également du fait que pendant cette période, le Conseil de sécurité a consacré beaucoup d'efforts à renforcer la coopération bilatérale entre l'ONU et les organisations africaines, qu'elles soient de caractère panafricain comme l'OUA, ou de caractère sous-régional. À cet égard, les contacts que vous avez eu avec les différents acteurs des accords de paix, qu'il s'agisse de l'Accord de Lusaka, pour la République démocratique du Congo, qu'il s'agisse de l'Accord d'Arusha, s'agissant du Burundi, ou de l'Accord d'Alger, s'agissant du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, illustre à suffisance cette volonté d'implication positive du Conseil de sécurité dans la résolution des conflits, mais aussi dans leur prévention.

Naturellement, ces consultations entre le Conseil de sécurité et les organisations africaines n'ont pas toujours débouché sur un accord entre le Conseil de sécurité et ces différentes organisations africaines. Toutefois, le Conseil de sécurité a montré une plus grande détermination à s'engager dans la prévention et le règlement des conflits, mais aussi dans les opérations de maintien de la paix, comme en illustre le fait qu'aujourd'hui, la plus grande opération de maintien de la paix et du monde, est en Afrique, précisément en Sierra Leone.

Le programme de travail du Groupe de travail spécial présidé par l'Ambassadeur Koonjul, reflète précisément les priorités et les approches du Secrétariat en ce qui concerne la coopération entre les États-Unis et les organisations africaines. En effet, le Secrétaire général, sur la base du rapport qu'il a publié sur les causes des conflits et la promotion d'une paix durable et d'un développement durable, s'est investi, au cours de ces cinq années, à renforcer considérablement la

coopération avec l'OUA. Récemment, il a eu des discussions particulièrement importantes avec l'objectif de voir les recommandations qui ont été faites dans ce rapport être effectivement toutes mises en application.

Votre session d'aujourd'hui comporte plusieurs chapitres. Je voudrais donc très brièvement dire quelques mots sur certains de ces chapitres. En ce qui concerne la coopération avec les organisations régionales et les consultations avec les organisations régionales et sous-régionales, qui sont prévues par le Groupe de travail spécial, je dois dire que ceci est devenu une pratique courante au niveau du Secrétariat, entre d'une part l'ONU et l'OUA, mais aussi entre l'ONU et les organisations sous-régionales africaines. Non seulement le Secrétaire général a, deux fois par an, à l'occasion de l'Assemblée générale, ici à New York, et à l'occasion du Sommet de l'OUA, ailleurs, des consultations périodiques avec le Secrétaire général de l'OUA. Mais en plus, les deux secrétariats, depuis plusieurs années, ont créé un cadre de concertation assorti d'un programme de travail biennal, mis en oeuvre à la fois par le Secrétariat de l'ONU, mais aussi par les institutions de l'ONU implantées à Addis-Abeba. Ce programme de travail est évalué tous les deux ans et fait l'objet d'un suivi permanent au niveau du Secrétariat.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs organisations sous-régionales ont également développé des relations avec le Secrétariat; c'est notamment le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), c'est le cas de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres organisations internationales. Récemment encore, nous avons eu, avec l'OUA, des consultations sur la République démocratique du Congo; sur la République centrafricaine à la lumière des conclusions de la réunion de Khartoum tenue par la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD); sur Madagascar, où les deux secrétariats ont envoyé une mission conjointe à Madagascar et ont également participé aux négociations de Dakar et les ont placées sous leurs auspices; ainsi que sur le Burundi et sur d'autres organisations. En fait, pas plus tard qu'hier, nous nous sommes consultés avec l'OUA sur l'opportunité ou non de tenir une réunion de l'Organe central de l'OUA qui devait être consacrée à Madagascar.

La même chose peut être dite en ce qui concerne l'IGAD sur la Somalie, ou en ce qui concerne Madagascar et également d'autres pays de la sous-région avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), notamment les Comores.

Le deuxième point de la consultation d'aujourd'hui porte sur les consultations sous-régionales. Le Conseil a déjà eu beaucoup de consultations avec la CEDEAO au sujet de l'application de l'Accord de Lomé sur la Sierra Leone. Dans ce cadre, je voudrais faire les suggestions suivantes.

Premièrement, je voudrais proposer la rationalisation du système d'échange international entre le Conseil de sécurité et l'Organe central de l'OUA pour une discussion périodique des questions, qui, dans l'ordre du jour des deux organisations, sont de nature à affecter la paix et la sécurité en Afrique. Ceci viendrait en plus de la décision qui a été prise par le Groupe de travail spécial de tenir régulièrement des consultations avec l'Ambassadeur Kébé en sa qualité d'Observateur permanent de l'OUA ici à New York.

Deuxièmement, je suggère que de telles consultations soient également élargies à toutes les organisations sous-régionales africaines, notamment à la CEDEAO, ce qui est déjà le cas, mais aussi à d'autres organisations comme la CEN-SAD, l'IGAD, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la SADC, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union du Maghreb arabe. Ces consultations avec ces organisations sous-régionales qui quadrillent l'ensemble de l'Afrique permettraient d'opérationaliser les conclusions qui seraient tirées des discussions avec l'Organe central de l'OUA, en les ajustant au contexte sous-régional. Ces consultations permettraient aussi de diminuer les risques soit de divergence, soit d'opposition entre les positions du Conseil et les organisations sous-régionales africaines.

Ce n'est un secret pour personne qu'en ce qui concerne le problème de la gouvernance politique, l'OUA a, depuis plusieurs années, décidé de prendre des mesures vigoureuses tendant à exclure de ses organes, de ses délibérations, tous ceux qui prendraient le pouvoir par la force. Il est peut-être souhaitable qu'à cet égard, le Conseil de sécurité examine les voies et moyens d'un meilleur ajustement des positions de l'ONU par rapport à ce principe fondamental de

l'OUA, car il est peu compréhensible que des chefs de gouvernement issus de coups d'État, qui n'ont pas la possibilité de participer à des discussions et à des réunions à l'OUA, soient autorisés à le faire au niveau de l'ONU.

Dans le même ordre d'idées, et toujours en vue d'une meilleure symbiose entre les positions de l'ONU et de l'OUA, il est souhaitable que cette décision de l'OUA tendant à exclure ceux qui prennent le pouvoir par la force soit examinée au niveau du Conseil de sécurité, pour voir la mesure dans laquelle elle peut aussi être appliquée non seulement aux pays africains Membres de l'ONU, mais également dans d'autres régions du monde, et que les condamnations de coup d'État ne soient pas sélectivement adressées aux pays africains.

Pour être productif en termes de suivi de la situation dans ces pays africains, il est souhaitable que ces consultations puissent se faire avec la participation des partenaires de développement en Afrique. Il est évident, par exemple, en ce qui concerne les problèmes de désarmement, de réintégration et de réinsertion qui affligent plusieurs pays qui sortent de conflits en Afrique, qu'une consultation avec les pays africains devrait inclure aussi des partenaires de développement, comme les institutions de Bretton Woods. À cet égard, la coopération avec le Conseil économique et social devrait également être centrale.

Enfin, en ce qui concerne les sanctions, le Conseil a beaucoup évolué dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'Afrique. Cependant, force est de constater qu'avec la Libye, le Soudan, le Libéria, la Somalie et l'Angola pour l'UNITA, l'Afrique est incontestablement le continent le plus affecté par les sanctions prises par le Conseil de sécurité. Les mesures qui ont été prises pour ajuster ces sanctions et les discussions qui ont eu lieu pour trouver une stratégie de sortie pour les sanctions ont beaucoup contribué à affiner ces sanctions et à les rendre beaucoup plus appropriées par rapport à leur objectif. Mais peut-être que le moment est venu de faire une réflexion beaucoup plus approfondie et certainement beaucoup plus critique au sein du Conseil pour examiner dans quelle mesure une stratégie de sortie de sanctions pourrait être beaucoup plus ciblée.

Avant de terminer, je voudrais aborder une question qui, dans le cadre de ces discussions, est également à l'ordre du jour du Conseil : le problème des armes légères et de l'exploitation illégale des ressources naturelles, questions sur lesquelles également votre Conseil s'est beaucoup penché au cours de ces dernières années et pour lesquelles le Conseil a pu trouver les voies et moyens d'une meilleure application de ses décisions. Il reste cependant que dans ce domaine, le chaînon manquant réside dans l'insuffisance de l'application des recommandations, des résolutions et des déclarations du Conseil, et surtout dans l'insuffisance d'une articulation effective entre l'action du Conseil et l'action des organisations africaines.

Pour ne prendre qu'un exemple, l'Afrique a déjà adopté en Afrique du Sud une stratégie en ce qui concerne les armes légères. Cette stratégie a été spécifiquement appliquée en Afrique de l'Ouest à la suite de l'adoption du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères. Force est de constater que, si le Conseil a pu prendre des mesures effectives pour mieux contribuer à l'application du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères, par contre, un effort mérite d'être davantage fait pour remonter la filière de la vente des armes légères en Afrique, et ne pas seulement se limiter à une vue de ceux qui utilisent les armes soit à des fins commerciales, soit à des fins de guerre en Afrique. Par contre, un effort mérite d'être davantage fait pour remonter la filière de la vente des armes légères, en Afrique, et ne pas seulement se limiter à ceux qui utilisent les armes soit à des fins commerciales, soit à des fins de guerre, en Afrique, mais remonter la filière pour identifier les pays qui fabriquent les armes, pour identifier les sociétés qui vendent ces armes en Afrique et aussi prendre des mesures pour les amener à respecter le moratoire sur les armes et à respecter les résolutions du Conseil.

À cet égard, le Conseil pourrait demander au Groupe de travail spécial, par exemple, d'examiner la faisabilité de l'application des recommandations de plusieurs groupes d'étude des Nations Unies qui ont été décidés par le Conseil sur l'Angola, sur le Libéria, sur la Sierra Leone, et qui concernent ces problèmes de trafic d'armes. Le Conseil pourrait également mandater son Président pour s'entretenir avec les représentants permanents de ces États qui abritent des trafics illicites ou au sein desquels les armes sont fabriquées afin de leur demander d'apporter une contribution positive à l'engagement du Conseil pour la lutte contre le trafic illicite d'armes. Le Conseil pourrait également

renforcer sa coopération opérationnelle avec les agences qui travaillent sur ces trafics illicites.

Voici quelques idées que j'ai voulu verser au débat d'aujourd'hui. Elles ne semblent pas à proprement parler être les vues sanctionnées par le Secrétariat. J'ai voulu, profitant de ce caractère ouvert du débat m'exprimer de façon informelle mais de façon libre et de façon candide, comme diraient les anglophones, pour apporter une contribution au débat.

Je voudrais terminer pour dire combien je suis sensible aux mots qui ont été dits par le Président du Groupe de travail spécial et par l'Observateur permanent des Nations Unies concernant mon humble personne. Je les remercie infiniment et, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre patience.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je voudrais signaler que je serais ravi de donner la parole aux membres du Conseil qui souhaiteront répondre aux observations faites par les non-membres au cours du débat. Je pense que cela permettra au débat d'être plus interactif et plus intéressant. C'était, en fait, le souhait du Groupe des États africains d'entendre les réponses des membres du Conseil. Après que trois ou quatre non-membres se seront exprimés, je serais donc heureux de donner la parole à tout membre qui souhaitera réagir. Le représentant de la France voudrait, par exemple, répondre après que les quatre premiers orateurs se seront exprimés. J'espère que d'autres membres du Conseil qui souhaitent répondre de temps à autre feront savoir au Secrétariat le moment où ils souhaiteront intervenir.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bénin qui prendra la parole en tant que Président du Groupe des États africains pour le mois de mai. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adechi (Bénin) *:* Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Groupe africain, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce deuxième débat public du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et d'y avoir associé les États non membres du Conseil. Le Groupe africain se réjouit particulièrement de vous voir présider nos travaux. Votre présence, Monsieur le Président, illustre une fois de plus l'engagement de votre pays en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique.

Nous saluons également la présence parmi nous de Monsieur Ibrahima Fall qui va bientôt assumer ses fonctions de Secrétaire général adjoint et chef du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, à Dakar.

En plaçant l'Afrique au coeur de ses préoccupations pour le Millénaire, l'Organisation des Nations Unies a, à juste titre, voulu concentrer l'attention de la communauté internationale sur ce continent qui, malgré les louables efforts qu'il déploie et malgré les nombreuses réformes qu'il a entreprises depuis une dizaine d'années, a du mal à trouver ses marques sur la voie du développement. Au nombre des raisons qui expliquent cette situation figurent la persistance de guerres et de conflits. La question de la paix, de la sécurité et de la stabilité est donc un préalable au développement économique du continent africain.

Nous saluons à ce titre l'opportune initiative prise par le Conseil de sécurité de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Groupe africain voudrait voir dans cette initiative le signe d'un engagement réel et durable du Conseil de sécurité à mettre un terme au cycle de la violence en Afrique et partant à accorder un traitement égal à toutes les crises humanitaires sans exclusive.

L'Organisation des Nations Unies a placé l'individu au centre de ses préoccupations et le considère comme la finalité de son action. Considérant que le Conseil consacre plus de 60 % de ses délibérations à l'Afrique, le mandat du Groupe de travail devrait pouvoir contribuer à atteindre dans des proportions identiques les dividendes de la paix au profit des populations africaines. Notre soutien au programme de travail du Groupe spécial est donc à la mesure de la valeur ajoutée ainsi générée dans l'engagement réel du Conseil de sécurité en faveur de l'Afrique. Notre soutien sera donc constant aussi longtemps que le Groupe de travail spécial contribuera à renforcer l'adéquation et la cohésion entre le volume des activités dévolues par le Conseil à l'Afrique et la mise en oeuvre effective des décisions prises.

À l'analyse, le Groupe africain considère que le programme de travail qui nous est présenté s'inscrit dans le sens de l'effort collectif entrepris pour examiner et traiter la question de la prévention et du

règlement des conflits dans une vision globale. Nous soutenons donc ce programme de travail. À ce titre, nous soutenons également le renforcement de l'interaction entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, aux fins de consolider la paix par le développement. Le Conseil devra en conséquence coordonner davantage ses activités concernant l'Afrique avec celles du Conseil économique et social pour mobiliser le soutien politique international en faveur de la consolidation de la paix en Afrique.

Consciente qu'il lui revient au premier chef d'assumer ses responsabilités de prévention et de règlement des conflits en Afrique et dans sa volonté de faciliter le règlement de ses conflits, notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine, a entrepris de redynamiser son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'Organisation continentale a besoin d'être accompagnée dans la mise en oeuvre des résultats de cette restructuration grâce à l'établissement d'une coopération plus étroite et mieux coordonnée, grâce également à la contribution du Groupe de travail à une meilleure prise en compte par le Conseil de sécurité de l'évaluation faite par l'Afrique des situations de conflit.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons vivement que le Groupe de travail développe une concertation étroite et régulière avec le groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent de conflit, aux fins de rendre palpables pour les populations africaines les dividendes de la paix et d'éviter que la situation économique de ces pays ne représente une menace à la paix et ne contribue à la détérioration des conditions de sécurité et, à terme, à la déstabilisation.

La nature de l'implication du Conseil de sécurité en Afrique devient complexe : elle ne se limite plus au maintien de la paix classique, le caractère des conflits et leurs conséquences ont amené le Conseil à intégrer dans son intervention des composantes à caractère civil ou de police. Avec la désagrégation des institutions, on assiste à l'émergence d'acteurs non étatiques, avec pour conséquence que les populations civiles et parfois même le personnel des Nations Unies sont tantôt boucliers, tantôt instruments d'échange ou de marchandage. Dans ce nouveau type d'intervention dévolu au Conseil, nous pensons que le Groupe de travail spécial, en raison de son caractère informel et de son mode flexible de fonctionnement, peut favoriser l'innovation et l'adaptabilité aux situations inédites, ou expérimenter des mesures exploratoires. De manière générale, le Groupe de travail pourrait intégrer davantage l'examen de la question de la prévention dans son programme de travail, le Conseil dans son mode formel de fonctionnement ayant été jusqu'à présent plutôt réactif.

Au titre de la prévention des conflits, le Groupe de travail pourrait examiner notamment les éventualités ci-après.

Au niveau de la concertation interinstitutionnelle, tirer davantage parti des mécanismes d'alerte rapide et de diplomatie préventive opérationnels au sein de l'Organisation continentale et des organisations africaines régionales. Une telle pratique favoriserait la permanence de la concertation; elle pourrait également renforcer la synergie entre le Conseil, les représentants du Secrétariat général sur le terrain et les organisations africaines concernées. À terme, on pourrait envisager une évaluation identique ou, à tout le moins, une lecture assez rapprochée des situations de crise par les différentes parties prenantes que je viens de citer; dans tous les cas une meilleure prise en compte des intérêts en jeu, de meilleures opportunités de réduire les tensions, et partant, une plus grande crédibilité du Conseil.

En ce qui concerne l'observation des élections, la pertinence du type d'intervention au regard des objectifs recherchés mérite d'être redéfinie. Aujourd'hui en Afrique, les électeurs, à travers les partis politiques, les organisations de la société civile et grâce aux nouvelles technologies de la communication notamment le téléphone portable ou les radio rurales, sont pour la plupart en mesure d'observer le déroulement des consultations électorales et d'en apprécier la régularité. Par ailleurs et grâce aux organisations non gouvernementales africaines, la pratique qui consiste à faire appel à des observateurs d'autres régions d'Afrique a pris une considérable ampleur.

Par contre, le maillon faible de la chaîne du processus électoral est, et demeure, l'élaboration de listes électorales fiables et permanentes, la permanence étant comprise dans ce cadre comme une simple remise à jour au lieu d'une reprise de fond en comble avec possibilité de manipulation à chaque consultation électorale. C'est à ce niveau que se situent les sources

de contestations qui peuvent déboucher sur des conflits.

Des listes électorales fiables supposent des opérations de recensement conséquentes, un service de l'état civil fiable et opérationnel, une opération crédible d'inscription sur la liste électorale et, enfin, une structure indépendante de supervision des élections. Voilà l'enjeu; il nécessite des moyens financiers et logistiques importants et donc un renforcement des capacités logistiques et financières conséquent. Il conviendrait peut-être que le Groupe de travail se penche également sur cette question.

Je voudrais saisir l'occasion de ce débat pour indiquer que le Bénin qui préside le Comité de suivi de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies envisage d'organiser au niveau de l'Afrique un atelier-colloque pour réfléchir et faire un inventaire des bonnes pratiques et des expériences réussies en la matière. Par votre entremise, Monsieur le Président, je voudrais lancer un appel à toutes les bonnes volontés qui seraient disposées à assister le Bénin pour organiser une telle rencontre.

Au titre du règlement des conflits et, plus particulièrement sur la pratique consistant à constituer un groupe dit d'amis, je voudrais indiquer que vu de l'Afrique, il est symptomatique d'observer que l'on ne sonne le ralliement que des « amis de l'extérieur » sans tenir compte des nombreux « amis de l'intérieur » – les autochtones qui n'ont d'ailleurs pas d'autre choix que d'aimer leur propre pays.

C'est pour dire que le Groupe de travail devrait examiner les voies permettant aux mécanismes traditionnels existant, spécifiques à chaque pays, de concourir à prévenir les conflits ou à éviter leur résurgence. Qu'il s'agisse des groupes de sages, des leaders traditionnels ou religieux, des mouvements de femmes. Un tel engagement de la société civile, dans son éventail le plus large, peut contribuer à mobiliser au plan national ou sous-régional, les énergies au service de la promotion de la paix, du rétablissement de la confiance et du sentiment d'appartenance.

Nous nous réjouissons de constater que le Conseil de sécurité fait de petits pas sur cette avenue. Le dialogue, il y a quelques semaines, entre la société civile de Kisangani en République démocratique du Congo et la délégation du Conseil en est une illustration, enrichissante, ce me semble. Je voudrais donc encourager le Conseil à s'engager résolument dans cette voie.

Je ne saurais terminer sans saluer l'engagement et la persévérance de l'Ambassadeur Koonjul de Maurice qui a réussi à donner corps et âme à ce groupe de travail. Je tiens également à dire aux autres membres du Conseil combien nous leurs savons gré de continuer à soutenir ce projet qui répond de manière opportune aux préoccupations de l'Afrique pour la prévention et le règlement des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous présenter nos remerciements et notre reconnaissance pour avoir convoqué et pour présider cette importante réunion qui se déroule à un moment où de nombreux événements se passent en Afrique – certains d'entre eux positifs et d'autres plutôt décourageants. Il convient donc d'évaluer le rôle que l'on attend du Conseil relativement à l'Afrique et d'évaluer ce rôle par rapport aux efforts déployés à l'heure actuelle pour résoudre les conflits du continent et pour l'aider à surmonter les difficultés et les obstacles auxquels il est confronté.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer nos remerciements en particulier au Représentant permanent de Maurice, l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, pour l'initiative qu'il a prise de créer le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et d'élaborer le mandat et le programme de travail de ce Groupe.

Étant donné l'intérêt manifesté par ma délégation pour le sujet que nous examinons et étant donné que nous prévoyons que cette réunion aura une issue positive, je voudrais m'arrêter sur un certain nombre de points bien précis qui nous paraissent mériter d'être soulignés.

La délégation égyptienne est d'accord avec le contenu général du mandat du Groupe de travail ainsi qu'avec le programme de travail convenu après la première réunion du Groupe qui a eu lieu le 22 mars. Tout en espérant que le Groupe pourra proposer au

Conseil de sécurité des recommandations concrètes et réalistes que l'on pourra mettre en oeuvre, la délégation égyptienne voudrait avant tout souligner un élément particulièrement essentiel : il s'agit de la nécessité de considérer les points de vue qui seront présentés aujourd'hui par les non membres du Conseil – en particulier par les pays africains qui sont en principe les premiers concernés – si nous voulons pouvoir atteindre les objectifs qui sont d'examiner les résultats des initiatives prises précédemment par le Conseil relativement à l'Afrique et d'améliorer la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les autres organisation sous-régionales du continent ainsi que de renforcer la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sur les questions ayant trait à l'Afrique.

Deuxièmement, je pense qu'il importe d'évoquer un débat public semblable que le Conseil a tenu en janvier dernier. Comme celui-ci, il a eu lieu pendant la présidence de Singapour. Il portait sur la question du renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix. Il nous semble que nombre des vues et des suggestions constructives présentées par les pays fournisseurs de contingents à l'époque – et recueillies par la délégation de Singapour dans un non-document, dont nous la remercions – n'ont malheureusement pas été inscrites dans les opérations sur le terrain ni prises en considération dans le mécanisme de consultation avec les pays fournisseurs de contingents établi par le Conseil de sécurité à un stade ultérieur. Le Conseil a décidé aujourd'hui d'écouter les vues des non-membres et l'objectif nécessaire de cette réunion devrait être de renforcer notre conviction que nos prises de positions seront prises en compte et nos préoccupations prises en considération.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité d'une part et l'OUA et les organisations africaines sous-régionales d'autre part, la délégation égyptienne reconnaît que cette question reçoit en effet depuis quelque temps l'attention accrue qu'elle mérite. Tout le monde se rend compte que le Conseil ne peut pas agir seul ni faire abstraction des arrangements politiques ou sécuritaires déjà en place sur le continent.

Nous voudrions donc proposer différentes méthodes spécifiques afin de renforcer ces rapports. Par exemple, un mode institutionnalisé de consultation et d'échanges d'informations pourrait être établi entre l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA et le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité afin de permettre au Conseil d'être tenu bien informé des positions adoptées par l'OUA sur les questions à l'examen. L'Observateur permanent de l'OUA à New York et le représentant permanent du pays présidant l'Organe central peuvent jouer le rôle de points de contacts afin de permettre au Groupe de travail d'écouter une communauté de vues exprimées par l'Afrique sur les questions africaines examinées par le Conseil. Nous pensons également qu'il faudrait envisager des réunions périodiques, peut-être une par an, entre le Conseil de sécurité et l'Organe central, du même type que les réunions que le Conseil s'est habitué à tenir depuis deux ans avec les membres du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo.

Enfin, la délégation égyptienne a déjà suggéré que le Conseil devrait s'efforcer d'associer un représentant du Secrétariat de l'OUA aux missions qu'envoie le Conseil dans différentes régions, telles que celles qui ont visité la région des Grands Lacs, la Sierra Leone et l'Éthiopie-Érythrée. À ce stade, le Conseil pourrait manifester son intérêt et réagir à cette suggestion en associant un représentant du secrétariat de l'OUA aux travaux de la mission qu'il a convenu d'envoyer en Somalie conformément à la déclaration présidentielle adoptée le 28 mars.

Quatrièmement, nous espérons que ces suggestions se traduiront en actions spécifiques pour renforcer les liens entre le Conseil et le continent et les organismes sous-régionaux africains. Il est donc très important que le Conseil veille bien non seulement à s'assurer des prises de positions communes de l'Afrique mais aussi à réagir autant que possible aux demandes africaines avant de prendre toute décision ou toute initiative ayant des répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité dans le continent. Nous avons constaté, par le passé, à différentes reprises, que ce que faisait le Conseil – ou plus précisément, certains de ses membres les plus influents – est allé dans le sens contraire de ce que proposait l'OUA ou les organisations sous-régionales directement concernées par le problème. Naguère, par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a pris une position lorsque la crise en Sierra Leone a éclaté en mai 2000 mais cette position est

restée sans écho. Les États de l'Afrique de l'Ouest avaient auparavant adopté une position commune sur la situation au Libéria; cette situation n'a pas été abordée. Plus récemment, la Communauté des États sahélo-sahariens – au nom desquels l'Ambassadeur de Libye parlera tout à l'heure – a adopté des initiatives concrètes afin de prévenir une escalade de la situation en République centrafricaine. Non seulement le Conseil n'a pas réagi à ces initiatives, mais certains de ses membres principaux ont cherché à les entraver et à les faire échouer. Ce qu'il faut ici, c'est que le Conseil de sécurité admette que l'Afrique et ses organisations ont leur points de vues et leurs intérêts propres en ce qui concerne le maintien de la paix et le règlement des conflits dans le continent.

Cinquièmement, alors que nous réaffirmons constamment la nécessité de respecter les compétences et juridictions des autres organes principaux des Nations Unies, il y a diverses autres idées qui figurent au programme de travail du Groupe de travail spécial et auxquelles la délégation égyptienne voudrait exprimer son appui. Parmi elles figure le renforcement de la coordination avec le Conseil économique et social. Cela peut se faire, nommément, en tenant des consultations institutionnalisées avec le groupe consultatif spécial en cours de création pour les pays africains sortant d'un conflit, ainsi qu'en donnant au Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité la tâche de tenir des consultations régulières avec le Président du Conseil économique et social sur les mesures à prendre pour des pays africains particuliers afin de prévenir l'apparition de conflits ou leur reprise pendant la phase de consolidation de la paix après-conflit.

Nous voudrions mettre en relief le rôle primordial que l'Assemblée générale doit jouer pour surveiller les élections, notamment en supervisant les activités de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques. Si le Conseil de sécurité est appelé à jouer un rôle à cet égard, nous pensons que ce rôle devrait se limiter exclusivement à l'annonce par le Conseil de son appui politique aux conclusions des scrutateurs des Nations Unies et à sa demande que tous les partis nationaux intéressés se plient aux recommandations des missions d'observation.

Enfin, la réunion d'aujourd'hui se traduira assurément par la présentation d'idées novatrices et de diverses suggestions sur la façon d'améliorer le rôle qu'on attend du Conseil de sécurité quant à l'Afrique. Je pense qu'il m'incombe une fois de plus d'exprimer notre satisfaction de la volonté politique accrue dont fait preuve le Conseil en vue d'assumer ses responsabilités envers ce continent, comme il l'a fait dans le cas de la Sierra Leone et de l'Angola et comme il le fait dans la région des Grands Lacs et en Éthiopie-Érythrée. Je tiens aussi à souligner que la principale contribution que peut faire le Groupe de travail spécial serait d'examiner l'ensemble des résolutions, communiqués et déclarations adoptés par le Conseil, à commencer peut-être par les résolutions sur la Somalie adoptées depuis 1991, en passant par celles qui ont été adoptées à la suite du rapport du Secrétaire général sur les causes de conflits en Afrique, pour finir par la déclaration présidentielle du 31 janvier. Le Groupe de travail pourrait ensuite déterminer quels engagements le Conseil a tenus – et il y en a beaucoup – et quelles promesses ne se sont pas concrétisées – et il y en a aussi beaucoup. L'enquête que le Conseil a demandée sur les violations des sanctions imposées aux rebelles de Sierra Leone et d'Angola quant au pillage des ressources en République démocratique du Congo a mené à une « campagne de dénonciation » à l'encontre des parties et entités ayant participé à la violation de ces sanctions. L'examen par le Groupe de travail des engagements pris par le Conseil renforcera peut-être l'ardeur du Conseil à redoubler d'efforts afin de mettre en oeuvre ce qu'il a promis et d'assurer le suivi de ce qu'il avait promis à propos de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à s'asseoir à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, la délégation algérienne se réjouit vivement de voir un homme de votre stature et de votre expérience présider le Conseil de sécurité et, en particulier, au moment où il délibère des voies et moyens à même de prévenir et de résoudre les conflits qui continuent à sévir sur le continent africain.

Elle voudrait à cet égard, dire toute sa gratitude et sa considération à l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice, pour avoir initié cette réflexion sur les conflits africains et pour sa présidence aussi compétente qu'éclairée du Groupe de travail chargé de la mener.

Avant d'apporter sa contribution à l'important débat qui s'ouvre ce matin et qui se conclura, nous en

sommes convaincus, avec succès, ma délégation souhaite rendre un hommage appuyé à l'Ambassadeur Sergey Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière à tous égards remarquable avec laquelle il a su conduire les travaux du Conseil de sécurité pendant un mois où les turbulences internationales ont sollicité, sans discontinuer, l'attention de ce dernier.

Il est un fait que l'Afrique montre depuis maintenant un an un visage plus serein, les conflits sanglants internes ou transfrontaliers ayant moins cours ou bien ayant considérablement perdu de leur intensité. Le temps est désormais bien loin où l'Afrique reprochait au Conseil de sécurité de ne pas faire montre de suffisamment de détermination dans le règlement des problèmes africains. Il importe cependant de demeurer vigilants et de s'employer à s'attaquer résolument aux causes véritables des conflits, qui, en grande partie, plongent leurs racines dans l'extrême pauvreté dans laquelle se débat encore le continent.

Le relatif apaisement des conflits est le fruit, sans conteste, d'une prise de conscience collective aux niveaux africain et international des problèmes dramatiques auxquels est confronté le continent et le résultat d'efforts convergents entrepris par les Africains eux-mêmes et par la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent, condition indispensable à la résorption de ses problèmes économiques et à son développement durable.

Dès le début de la décennie écoulée, l'Afrique a pris conscience de l'hypothèque que les conflits de nature et d'origine diverses faisaient peser sur son essor économique et sur les conditions d'existence de ses peuples. Ce diagnostic précoce a conduit en 1993, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réunie au sommet, à se doter d'un Organe central pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a été d'un apport considérable dans la promotion et la diffusion de la culture de la paix à laquelle les Africains sont tout naturellement attachés.

La multiplicité, depuis lors, des efforts conduits par les dirigeants africains et leur engagement actif au service de la prévention ou du règlement des conflits témoignent, dans beaucoup de cas, du caractère irréversible de cette prise de conscience. En parallèle, cet effort a bénéficié du soutien de la communauté internationale exprimé de deux manières : d'une part, par le soutien actif aux efforts de médiation, de conciliation et de bons offices menés par d'éminents dirigeants africains, illustré notamment par le soutien apporté par l'Organisation et les États Membres à la médiation qui a été conduite par mon pays en vue de règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée; et d'autre part, par l'intérêt et l'attention portés aux affaires du continent africain, de façon égale et non équivoque, par les organes principaux de l'Organisation – Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétaire général et Conseil économique et social – qui ont permis d'approfondir le diagnostic sur les causes des conflits et du retard économique de l'Afrique, prodiguant ainsi un encouragement déterminant aux dirigeants africains à engager le continent sur la voie sûre d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables qu'ils ont empruntée avec conviction et de leur propre initiative.

Depuis la consécration par le Sommet de l'OUA, tenu à Alger en 1999, du principe de l'alternance au pouvoir par des moyens constitutionnels, jusqu'à l'adoption par le Sommet de Lusaka, en juillet 2001, de l'initiative, proprement africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Afrique est en totale convergence avec la communauté internationale sur les mesures à prendre aux plans politique et économique.

L'Afrique a adopté une démarche intégrée qui consacre l'interrelation des questions de la démocratisation et de la participation politique, du respect des normes universelles en matière de droits de l'homme, de la bonne gestion des affaires publiques et des politiques économiques saines comme moyens d'agir sur les causes profondes et structurelles des conflits et sur les entraves à un développement durable aux plans économique, social et humain.

Il s'agit à présent de voir comment la communauté internationale compte appuyer cette démarche. À cet égard, je sais gré aux membres du Conseil de sécurité, collectivement, pour la mise sur pied du Groupe spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, auquel je voudrais consacrer maintenant mes commentaires.

S'agissant du rôle du Conseil économique et social, il convient d'emblée, de relever que, de par les prérogatives que lui confère la Charte, une grande partie des actions à entreprendre pour agir sur les causes des conflits en Afrique échoit au Conseil

économique et social. Il est donc naturel que le Conseil de sécurité agisse en étroite relation avec le Conseil économique et social, conformément du reste à l'Article 65 de la Charte, à la mise en oeuvre des stratégies intégrées absolument nécessaires en matière de prévention des conflits ou de consolidation de la paix à l'issue du règlement de conflits ayant surgi. Nous nous félicitons, à cet égard, que le Président du Conseil économique et social ait été associé à la séance publique du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, du 29 janvier 2002, et qu'il prenne activement part aujourd'hui à la séance du Conseil.

Une relation plus forte, voire des réunions conjointes, comme cela a été un moment imaginé, permettraient à ces deux organes de mieux coordonner leurs actions et d'éviter d'inutiles chevauchements ou conflits de compétences.

Au titre de la prévention et de l'alerte avancée, le Conseil économique et social dispose d'une somme inégalée d'informations sur les causes profondes des conflits en Afrique et ailleurs, accumulée à la faveur du déroulement des activités de ses fonds et programmes ainsi que d'une implantation de proximité qui en font un observateur averti des causes structurelles pouvant dégénérer en conflit violent.

Au titre du NEPAD, le Groupe spécial du Conseil de sécurité a certainement un rôle à jouer pour la mise en oeuvre de ce dernier.

Nonobstant les aspects de règlement des conflits et de maintien de la paix qui lui reviennent au premier chef, le Conseil de sécurité, à travers son Groupe spécial, est appelé dès à présent à prodiguer au Conseil économique et social son soutien précieux à une mobilisation politique d'un niveau politique élevé au moment où il s'apprête à recevoir un mandat des États Membres pour traduire en projets concrets le soutien du système des Nations Unies à l'initiative, et ce, dans la perspective du débat de haut niveau qui sera consacré à l'Afrique par l'Assemblée générale le 16 septembre prochain, et dans celle de l'examen final du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui aura lieu quelques jours avant cette date.

Le Groupe de travail spécial pourrait s'impliquer activement, notamment en direction du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Bureau des Directeurs exécutifs dans la préparation de ces échéances cruciales pour la mobilisation de ressources adéquates en faveur de l'Afrique, et contribuer à faire admettre, au nom du Conseil de sécurité, le bien fondé de la démarche préventive dont il est reconnu que le coût, en cette période de rareté des ressources et de contraction de l'aide publique au développement, est de loin inférieur à celui d'opérations de maintien de la paix à répétition qui sont autant de ressources dissipées des programmes de développement.

À cet égard, je voudrais signaler que les pays membres du Comité directeur du NEPAD ont entrepris d'organiser une réunion préparatoire à ce dialogue de haut niveau sous la forme d'un séminaire prévu ici à New York à la mi-juillet, auquel la participation et la contribution du Groupe spécial sont tout indiquées.

Au titre de la consolidation de la paix, la coordination avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit revêt un caractère crucial.

Saisi par le ou les pays concernés, le Conseil économique et social, en phase de mise sur pied de son Groupe spécial et pendant les travaux de celui-ci, pourrait examiner avec le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité l'utilité éventuelle de la prorogation d'une opération de maintien de la paix ou d'un déploiement préventif en attendant la disparition des causes identifiées comme pouvant faire redémarrer le conflit. Il est d'ailleurs permis de se demander si le Conseil économique et social ne devrait pas inviter le Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité à désigner un représentant pour se joindre aux travaux du Groupe.

En ce qui concerne maintenant la coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales, dont l'Ambassadeur Kébé a parlé avec beaucoup de compétence, les dispositions du Chapitre VIII de la Charte et celles contenues dans les paragraphes 16 et 25 de la Déclaration du Sommet de l'OUA portant création, en 1993, de l'Organe central de l'OUA sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits désignent tout naturellement ce dernier comme vis à vis du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Il convient de se féliciter de ce que l'Organe central ait entrepris de se réformer pour avoir une meilleure prise sur les événements.

Le cycle régulier et soutenu de réunion de cet Organe central, annuel au niveau des chefs d'État, semestriel au niveau ministériel et mensuel au niveau

des ambassadeurs met, sans aucun doute, à la disposition du Groupe spécial une somme d'informations et de faits recueillis qui, conjugués à une connaissance de la réalité africaine, sont de nature à lui permettre d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé, notamment dans le domaine de l'alerte rapide. Le Groupe spécial pourra de la même manière s'appuyer sur les travaux du Sous-comité pour la paix et la sécurité mis en place par le Comité directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et composé des chefs d'État de l'Algérie, du Gabon, du Mali, de Maurice et de l'Afrique du Sud.

Pour ce qui est maintenant du rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique, il importe de rappeler que la diplomatie préventive est particulièrement souhaitable, et nécessaire, pour apaiser les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit. Pour être efficace, il importe cependant qu'elle bénéficie du consentement préalable et de la coopération active des parties concernées. En cas d'alerte avancée, le Groupe spécial pourrait susciter une action préventive commune au Conseil de sécurité et au Secrétaire général par la désignation ou l'envoi de représentants spéciaux auxquels serait confié le soin de mener ou de coordonner des missions d'enquête ou d'établissements des faits.

À cet égard, il me paraît approprié de rappeler l'initiative prise conjointement, voici quelques années, par les secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA de nommer un Représentant spécial commun pour la région des Grands Lacs, et qui avait permis aux deux organisations de parvenir à une meilleure compréhension de la situation qui prévaut dans cette partie de l'Afrique.

S'agissant, enfin, de l'établissement de groupes d'amis pour des situations spécifiques de conflits, la pratique peut se révéler utile à la connaissance de situations spécifiques et à la formulation de solutions appropriées lorsque les membres de ce groupe appartiennent aux pays voisins ou sont liés par des intérêts particuliers à l'État concerné, ou ont mené une médiation de bons offices entre les parties au conflit. Il importe cependant de comprendre cette pratique comme étant destinée à seulement assister le Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution et non pas à se substituer à lui.

Telles sont les observations que je voulais partager à ce stade. J'espère que le Conseil et son Groupe de travail les auront trouvées utiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lee Ho-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation de vous voir présider cette séance publique du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi remercier la présidence de Singapour pour avoir mis à l'ordre du jour la question du « Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique », qui doit être examinée plus avant ce mois-ci, faisant suite au débat qui avait eu lieu en janvier sous la présidence de Maurice.

L'Afrique s'est trouvée au centre des débats au sein du système des Nations Unies au cours des décennies passées, chaque fois que le fréquent éclatement de conflits armés et le sous-développement endémique dans cette partie du monde ont nécessité l'implication de l'ONU. Le Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité aux termes de la Charte des Nations Unies, a joué un rôle moteur s'agissant de garantir la paix et de prévenir les conflits en Afrique. Nous avons été témoins de progrès remarquables, même s'ils n'ont pas été définitifs, en direction de la paix dans des pays comme la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie et l'Érythrée, pour n'en nommer que quelques-uns – rendus possibles seulement grâce à l'implication la plus large du Conseil de sécurité.

Les autres principaux organes de l'ONU se sont aussi montrés actifs dans la recherche de solutions aux questions se posent en Afrique. L'Assemblée générale a apporté des contributions précieuses à cet égard en adoptant diverses mesures, notamment les recommandations pertinentes de son groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et son rôle de facilitation pour résoudre le problème des « diamants provenant de zones de conflit ». Le Conseil économique et social, en particulier, a joué un rôle clef en Afrique, le segment de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social tenue en juillet dernier n'en

constituant qu'un des nombreux exemples. La République de Corée soutient en gros le programme d'action du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, tel qu'il a été présenté par son Président, l'Ambassadeur Koonjul.

Ma délégation souhaiterait se concentrer sur les relations entre le Conseil et le Conseil économique et social et sur sa coopération avec les organisations régionales africaines.

Premièrement, en ce qui concerne les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits en Afrique, le consensus est qu'un lien indissociable existe sans conteste entre la paix durable et le développement durable, en particulier dans la région de l'Afrique. La nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits a été confirmée, entre autres, par la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité du mois d'août 2001, et par la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social en date de juillet 2001. Nous pensons qu'à moins de renverser les conditions économiques et sociales négatives des pays africains, comme la très forte proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême et la prévalence du VIH/sida, les efforts consacrés en Afrique à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit ne seront ni efficaces ni durables.

À cet égard, nous nous félicitons de l'inclusion des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social parmi les questions les plus importantes étudiées par ce groupe de travail. Ma délégation félicite également le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur de Croatie M. Ivan Šimonović, d'avoir fait une priorité du renforcement de la relation entre ces deux organes au cours de sa présidence, cette année. Ma délégation considère qu'il pourrait être utile pour ce Groupe de travail du Conseil de sécurité et pour le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social de mettre en place des consultations régulières entre groupes, et de communiquer leurs résultats à la fois au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social en vue de nouvelles délibérations.

Deuxièmement, je voudrais faire quelques observations sur les relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales africaines, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il convient de noter à cet égard que la responsabilité de créer des conditions nationales favorables à la paix et au développement incombe tout d'abord aux pays eux-mêmes. Toutefois, nous reconnaissons qu'une aide internationale plus large, comme le déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et diverses formes d'aide économique, y compris l'aide publique au développement, demeure indispensable.

À cet égard, ma délégation se félicite des initiatives conçues localement pour l'Afrique, comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous admirons beaucoup le rôle dirigeant joué par l'OUA pour lancer ce programme tout à fait approprié. Ma délégation reconnaît également l'importance de la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur le NEPAD qui doit avoir lieu en septembre prochain et qui fera ressortir le rôle que l'ONU pourrait jouer afin de contribuer à la mise en oeuvre du NEPAD.

Nous croyons comprendre que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont favorables à l'établissement de liens plus étroits entre l'ONU et l'OUA, et souhaitent que l'OUA joue un rôle plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité régionales. Ma délégation estime qu'une participation accrue des représentants de l'OUA aux débats du Conseil de sécurité sur les questions africaines, lorsque cela est possible, pourrait entraîner une meilleure compréhension des situations régionales. À partir du succès du lancement du NEPAD dans le secteur social et économique, les pays africains pourraient, à long terme, envisager de concevoir un mécanisme régional de prévention des conflits afin de surveiller la situation régionale en matière de sécurité, d'émettre des alertes précoces et d'agir comme agent de liaison avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En terminant, ma délégation espère que le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité obtiendra des résultats concrets, et contribuera ainsi aux travaux du Conseil sur de nombreuses questions africaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué plus tôt, je vais maintenant donner la parole à un membre du Conseil pour qu'il réponde à certains des commentaires faits dans ce débat jusqu'ici, conformément au souhait du Groupe africain de rendre le débat plus interactif.

M. Levitte (France) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider vous-même cette séance du

Conseil de sécurité qui revêt une extrême importance. Je remercie également l'Ambassadeur Jagdish Koonjul d'être à l'origine de notre débat à travers la création de ce Groupe de travail qu'il anime avec tout son talent.

Comme vous nous y invitez, Monsieur le Président, je vais m'efforcer de répondre à certaines des remarques faites par les orateurs qui sont intervenus depuis le début de ce débat. Dans le fond, je vais m'efforcer, au nom de la France, de répondre aux sujets les plus délicats. C'est en effet là que notre débat peut être le plus intéressant.

Ma première remarque et mon premier constat c'est que, de plus en plus, les dirigeants africains prennent en main eux-mêmes la recherche de solutions aux crises africaines. C'est une évolution extrêmement positive, que nous devons saluer. Par exemple, l'Algérie, comme l'Ambassadeur Baali nous l'a rappelé, a joué un rôle décisif dans la recherche d'une solution au conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Les pays de la région des Grands Lacs, à travers l'Accord de Lusaka, ont tracé le chemin vers une solution de la crise en République démocratique du Congo. Les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont, de leur côté, recherché longuement une solution à la crise de la Sierra Leone. Ainsi, de plus en plus, le rôle du Conseil de sécurité est d'accompagner les pays africains eux-mêmes dans la mise en oeuvre des solutions qu'ils élaborent eux-mêmes. C'est un point très positif.

C'est un point qui mérite néanmoins, je crois, que l'on réfléchisse bien aux modalités de cette coopération. Le Conseil de sécurité, me semble-t-il, ne peut pas être seulement un prestataire de services qui répondrait, au doigt et à l'oeil, aux injonctions des chefs d'État africains qui, en quelque sorte, fixeraient les règles du jeu de façon unilatérale. C'est, en réalité, un véritable partenariat qui me paraît nécessaire dès l'origine, c'est-à-dire dès la négociation des accords, si du moins les dirigeants africains souhaitent confier une partie ou la totalité de l'exécution de leur plan au Conseil de sécurité.

Je prends un exemple : nous venons d'effectuer notre troisième mission dans la région des Grands Lacs. L'Accord de Lusaka, tel qu'il est rédigé, demande au Conseil de sécurité de désarmer de force les groupes ex-FAR ou Interahamwe. Nous avons reçu l'Accord, nous l'avons lu et nous avons immédiatement dit : mission impossible. D'ailleurs, comment les Casques bleus de l'ONU réussiraient-ils à faire ce que l'armée rwandaise, depuis trois ans, n'arrive pas à faire sur le sol de la République démocratique du Congo? Donc, nous avons engagé après coup une longue discussion avec nos partenaires de l'Accord de Lusaka, pour leur dire « oui » naturellement au désarmement et au rapatriement des ex-FAR et des Interahamwe, mais non pas sur une base imposée, forcée, mais sur une base volontaire.

Je prends cet exemple, parmi d'autres, pour montrer à quel point il est souhaitable, lorsque les chefs d'État africains s'engagent dans la recherche d'un règlement et qu'ils souhaitent confier des responsabilités au Conseil de sécurité, qu'ils veuillent bien associer le Conseil de sécurité en amont, au moment qu'ils jugent opportun mais avant l'adoption d'un plan, de façon à bien vérifier que ce qu'ils demandent à l'ONU, au Conseil de sécurité, celui-ci peut le faire.

Mon deuxième commentaire est le suivant : certains orateurs ont regretté que l'accord ne soit pas toujours parfait, immédiat, entre telle organisation régionale ou sous-régionale et le Conseil de sécurité. L'Ambassadeur de l'Égypte, a pris l'exemple de la CEDEAO et de la Sierra Leone. J'estime personnellement qu'il est tout à fait normal que nous ayons des points de vue parfois différents, tout simplement parce que les dirigeants de la région sont en contact avec les réalités, ont parfois d'ailleurs en leur sein certains des acteurs d'un conflit, tandis que nous, nous regardons le dossier de l'extérieur, en ayant à envoyer sur place, sur le terrain, des troupes, souvent en nombre important – 17 000 en Sierra Leone. Donc, il est normal que nous ayons cette discussion. Mais ce que je voudrais souligner devant ceux qui nous écoutent, c'est à quel point cette discussion, tout au long de la gestion réussie de la crise sierra-léonaise, a été finalement extrêmement productive. Nous sommes partis de perspectives qui étaient assez différentes et, peu à peu, nous avons réussi à bâtir, là encore, un partenariat qui nous a permis, je crois qu'on peut le dire, de réussir ensemble. Les élections qui viennent d'intervenir en Sierra Leone en portent un témoignage éclatant.

Troisième commentaire sur un sujet délicat : les sanctions. Ibrahima Fall en a parlé. Ce qui me frappe, c'est que, dans le fond, les dirigeants africains nous demandent de plus en plus de prendre des sanctions à

l'encontre de ceux des leurs qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont eux-mêmes pris.

Nous l'avons vécu lors de notre récente mission dans la région des Grands Lacs, où nous avons eu un débat tout à fait passionnant entre les 15 membres du Conseil de sécurité et tous les ministres des affaires étrangères et de la défense des signataires de l'Accord de Lusaka. Ils nous ont demandé à l'unanimité de prendre des sanctions contre ceux des leurs qui ne tiennent pas leurs engagements, notamment de retrait des troupes de la République démocratique du Congo. Et Sir Jeremy Greenstock ici présent leur a dit : « nous n'aimons pas beaucoup prendre des sanctions ». Et l'autre côté a dit : « oui, mais nous, on vous demande de prendre ces sanctions ». Et, d'ailleurs, le communiqué final reflète exactement ce débat. J'invite les membres à le relire.

Et ma remarque que je souhaitais partager avec la salle ce matin, c'est qu'en réalité, là encore, c'est un véritable partenariat que nous devons développer. Quand les dirigeants africains nous demandent de prendre des sanctions, je crois qu'il faut qu'ils sachent que si nous les prenons, c'est d'abord à eux, pays de la région, qu'il reviendra de veiller à leur bonne application. Et nous avons pu vérifier avec succès à quel point des sanctions peuvent réussir. Le cas le plus récent est celui de l'Angola où, incontestablement, les sanctions décidées par le Conseil de sécurité ont joué un rôle important, peut-être même décisif, tout simplement parce que tous les pays de la région ont parfaitement joué le jeu et coopéré avec le Conseil.

Et donc, si nous devions prendre des sanctions à la demande des signataires de l'Accord de Lusaka, ces sanctions n'auraient de chances d'être utiles que si tous les pays de la région participaient à leur mise en oeuvre. Ceci vaut également pour le Burundi où nous avons un dialogue qui devra se poursuivre au cours des prochaines semaines concernant les groupes rebelles qui refusent de cesser les combats et de rejoindre le processus de paix.

Ces premières remarques portent sur la gestion des crises lorsqu'elles sont intervenues. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir et tous les orateurs ont souligné à quel point la prévention était nécessaire. C'est souvent un sujet très difficile parce que la plupart des crises africaines sont, en réalité, des crises internes. Et là, on se heurte à l'Article 2, paragraphe 7 de la Charte, si l'on en fait une lecture étroite.

À quel moment doit-on sortir du respect de la non-ingérence dans les affaires intérieures pour s'engager dans la prévention d'une crise que nous voyons tous venir? Et là, je crois qu'une fois encore, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales nous montrent le chemin.

Et je suis très frappé de voir que, par exemple, dans la crise de Madagascar qu'Ibrahima Fall a évoquée et que d'autres ont évoquée, l'OUA, confrontée à une crise grave mais une crise interne, n'a pas hésité à s'engager pour apporter toute sa contribution à la recherche d'une solution pacifique. Et je crois que notre Conseil qui hésite à suivre l'OUA ne devrait pas avoir ces hésitations. Si l'OUA estime qu'elle doit assumer son rôle parce que ce qui est en cause, c'est l'avenir même d'un pays, notre Conseil devrait être prêt à accompagner l'OUA dans son initiative pour autant que l'OUA le souhaite.

Alors, il y a un troisième et dernier point que j'aimerais évoquer et qui est la suite du précédent, ce sont les processus électoraux, car, souvent, ce sont les processus électoraux, hélas, qui débouchent sur les crises. C'est exactement le cas de Madagascar, mais on pourrait citer d'autres exemples récents dans cette même partie de l'Afrique qui nous plongent dans des situations qui, ensuite, sont difficiles à gérer.

Et là, je crois que, en effet, le Conseil de sécurité n'a pas à intervenir directement. Mais je crois qu'il serait bon, puisque nous sommes tous dans cette séance de « de prospection d'idées » en quelque sorte, il serait bon que nous réfléchissions tous ensemble à une règle du jeu qui pourrait être acceptée par tous et qui verrait le Secrétariat de l'ONU qui a une longue expérience de ce sujet et qui a fixé des règles du jeu très précises, travailler avec l'OUA de façon que, lorsqu'un pays demande qu'un processus électoral soit observé, il y ait une sorte de partenariat ONU-OUA pour observer le processus électoral. Et, quand on dit « observer », cela veut dire non pas être présent seulement le jour du scrutin mais être présent, comme le demande l'ONU, pendant les mois qui précèdent de façon que la préparation du scrutin se déroule d'une façon irréprochable pendant le scrutin de façon qu'il soit là aussi irréprochable, et puis, au moment de la proclamation des résultats, là il conviendrait qu'il y ait

un porte parole unique ONU-OUA de façon à éviter la cacophonie de proclamations souvent divergentes.

Notre Conseil n'a pas à intervenir directement sur ce sujet, mais puisqu'il a été évoqué, je crois que notre Conseil qui gère parfois les conséquences graves de scrutins difficiles a son mot à dire pour recommander une voie à suivre qui me paraît apporter une raison supplémentaire de coopération entre l'OUA et l'ONU.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire au nom de la France sur les sujets qui me paraissent les plus délicats parmi tous ceux qui ont été évoqués par les orateurs qui m'ont précédé dans ce débat si riche et si positif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous saurons gré de nous avoir donné cette possibilité de partager nos vues avec vous sur les travaux du Groupe de travail spécial que préside l'Ambassadeur Jagdish Koonjul.

Nous avons examiné avec intérêt le vaste mandat qui lui a été confié, ainsi qu'à son Groupe. Nous sommes encouragés par les progrès enregistrés à ce jour par ce Groupe. Nous avons écouté avec une grande attention l'Ambassadeur Koonjul, et nous le remercions de son rapport détaillé. Le Groupe de travail et son Président très compétent méritent notre haute estime.

Monsieur le Ministre des affaires étrangères, votre retour au Conseil, après quelques mois, pour examiner une fois encore la question des conflits en Afrique démontre votre engagement à marquer votre différence dans la vie des populations de ce continent ravagé par les guerres – une différence contre l'indifférence, un élan vers l'action contre l'inaction, un regard nouveau sur la situation contre une sensation de routine que suscitent les résolutions et les déclarations. C'est conforme à la conduite brillante que Singapour et l'Ambassadeur Kishore Mahbubani ont donné aux travaux du Conseil ce mois-ci.

Nous sommes particulièrement heureux que le dialogue ait inclus l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social (ECOSOC), un organe frère qui partage tant de tâches avec le Conseil de sécurité en matière de prévention, sinon de règlement, des conflits. Nous nous félicitons également de la participation de l'Ambassadeur Amadou Kébé et de M. Ibrahima Fall et nous les remercions de leurs déclarations fort intéressantes.

Hélas, l'Afrique reste la proie de conflits. Une douzaine de pays d'Afrique en connaissent actuellement et de nombreux autres montrent des signes d'instabilité. Cette réalité persiste malgré de nombreuses résolutions et déclarations, sanctions et missions spéciales. Le Conseil consacre les trois quarts de son temps environ à des questions africaines. Même s'il n'a pas obtenu le succès que nous espérions, un certain progrès a été réalisé. La paix a été rétablie en Érythrée, en Éthiopie, en Sierra Leone et en Angola, mais dans la région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda, elle reste hors de portée.

L'Afrique de l'Ouest demeure fragile. La situation est instable au Libéria et cette instabilité pourrait très bien se répercuter sur les pays voisins. La Somalie n'a toujours trouvé ni la stabilité interne ni la paix avec ses voisins. Le Soudan est plongé depuis deux décennies dans la guerre civile. La Guinée-Bissau et la République centrafricaine trébuchent pour consolider la paix après les conflits. Le Sahara occidental s'éternise dans un différend apparemment insoluble. Chacune de ces questions est examinée séparément pas le Conseil, et ce à juste titre. Chacune est caractérisée par des contextes historiques, des dimensions et des facteurs singuliers. Chacune exige des réactions déterminées et si les conflits ne sont pas réglés, le Conseil doit assumer une part de la responsabilité.

Il ne faut pas que le Groupe de travail devienne le « débarras » des conflits non réglés. L'existence du Groupe de travail ne signifie pas que le Conseil peut relâcher ses efforts ou renoncer à aucune de ses responsabilités principales. Les problèmes de l'Afrique ne sont que trop réels. C'est trop évident pour nécessiter une étude ou une analyse.

Je donnerai en exemple le cas de la République démocratique du Congo. Depuis quelques années, le Conseil demande aux forces étrangères de se retirer du territoire du pays, au titre du Chapitre VII de la Charte. Les alliés de la République démocratique du Congo pour la plupart se sont retirés, mais l'un de ses adversaires au moins maintient quelque 40 000 hommes à 2 000 kilomètres à l'intérieur du pays. Là,

comme au Moyen-Orient, le Conseil n'a pas pu faire respecter ses résolutions exécutoires. La communauté internationale est intervenue ailleurs pour rétablir la souveraineté d'États Membres subissant une agression militaire. La République démocratique du Congo n'a pas bénéficié d'une telle intervention. On continue à piller les ressources du pays. Le groupe d'expert autorisé par le Conseil a fait rapport sur ses conclusions. Le lien entre le conflit et le pillage a été révélé et des noms ont été cités, mais la tragédie se poursuit sans répit.

Je voudrais faire quelques commentaires sur le mandat du Groupe de travail spécial. D'abord, en ce qui concerne l'application des décisions du Conseil, nous estimons que le Groupe de travail devrait veiller à éviter de faire le même travail que le Secrétariat, les bureaux régionaux et sous-régionaux de l'ONU et les Représentants spéciaux et les Représentants du Secrétaire général. À notre connaissance, c'est le Secrétariat qui a la responsabilité d'assurer l'application des décisions du Conseil. Le contrôle du suivi relève aussi du Secrétariat. Le Secrétaire général a les instruments nécessaires en place – Représentants spéciaux, représentants et agents et, quand il y a lieu, il envoie des missions spéciales telles que les équipes interinstitutions. Les rapports soumis par le Secrétaire général, les exposés fournis par le Secrétariat, les déjeuners mensuels de travail, les journées de réflexion annuelles et autres réunions devraient fournir au Conseil les informations, l'analyse et les recommandations nécessaires pour agir. Il faut donc que le Groupe soit novateur dans l'exercice de cette tâche et qu'il évite les doubles emplois.

Deuxièmement, pour l'amélioration de la coopération et de la coordination avec le Conseil économique et social, nous notons que le Groupe de travail compte se réunir avec le Conseil économique et social sur cette question. Avant d'engager un tel effort, il conviendrait peut-être de vérifier si quelque chose ne va pas. Il faut voir si le Secrétariat, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont constaté un manque de coopération, des chevauchements inutiles, un empiétement ou de l'inattention.

Troisièmement, en ce qui concerne l'examen des questions liées aux conflits régionaux ou entre pays, cette question a déjà fait l'objet de recherches et d'études approfondies. En outre, nous disposons des rapports de l'équipe spéciale interinstitutions. Si le Conseil avait besoin d'autres données, il pourrait peut-être examiner les études publiées par des centres d'études et de recherche comme l'International Crisis Group, la Fondation Carnegie, l'Institute for Policy Analysis (IPA) et d'autres centres de recherche régionaux. Ces dernières années, le Conseil a eu de plus en plus d'échanges avec des centres d'études et de recherche ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Le Bangladesh, lorsqu'il siégeait au Conseil, a trouvé ce genre de rencontres – séminaires, colloques et autres réunions officielles – extrêmement utile. Un séminaire sur la démarche régionale, sous la présidence de la Colombie, avait également été apprécié. Nous avons estimé que ce type d'échanges était très utile à la prise de décisions au Conseil.

Quatrièmement, en ce qui concerne la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général a établi un forum qui s'est avéré utile : il s'agit de la réunion annuelle de haut niveau avec les organisations régionales. Le Groupe de travail spécial devrait veiller à ne pas en recommencer le travail. Il pourrait en fait jouer un rôle très utile et enrichir les travaux du Conseil en servant d'intermédiaire entre le Conseil et l'extérieur. Il devrait encourager le Conseil – et nous n'en doutons pas – à diriger plutôt qu'à réagir. Nous sommes persuadés que l'Ambassadeur Koonjul, avec ses qualités remarquables, rendra cela possible. Nous espérons que le Groupe nous aidera à privilégier les actes plutôt que les belles paroles et également qu'il aidera à mettre en lumière les causes profondes des conflits.

Lorsque nous traitons des conflits en Afrique, il n'est nul besoin d'enfoncer les portes ouvertes. Nous devrions plutôt revoir le rapport d'avril 1998 du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Nous devrions agir pour mettre en oeuvre les recommandations, dont certaines ont aussi été approuvées dans des résolutions du Conseil de sécurité. Dans un monde de plus en plus mondialisé, « interdépendance » n'est plus un maître mot abstrait. L'Asie n'est pas si loin de l'Afrique, pas plus que les autres continents.

En avril 1998, dans le rapport que nous venons citer le Secrétaire général avait dit,

> « ... les dirigeants des pays africains ont manqué à leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples; la communauté internationale a manqué

aux siennes; l'Organisation des Nations Unies aussi. » (S/1998/318, par. 5)

Ces paroles étaient plus un rappel à la réalité qu'une réprimande. Quatre ans se sont écoulés depuis. Faisons en sorte que cette réunion interactive favorise le renversement de cette situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous sommes honorés de vous voir présider cette réunion du Conseil. Nous saluons le format de cette réunion où les non-membres du Conseil ont pu entendre les informations précieuses présentées par l'Ambassadeur Koonjul, Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique; par M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social; par M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA); et par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, à qui nous disons au revoir avec affection. Nous avons, de plus, la possibilité de donner notre avis sur le programme et les fonctions de ce Groupe de travail.

Toutefois, nous nous demandons pourquoi on n'organise pas des réunions de ce genre pour d'autres groupes et organes subsidiaires du Conseil de sécurité comme les groupes de travail qui examinent la question des sanctions et des opérations de maintien de la paix. Comme nous l'avons dit par le passé, les dirigeants et les représentants de l'Afrique possèdent une grande sagesse. Nul mieux qu'eux ne connaît leurs problèmes ou n'est mieux placé pour déterminer les solutions les plus appropriées.

C'est pour quoi Cuba participe à ce débat avec un intérêt particulier afin d'écouter les opinions et les propositions des délégations africaines. En outre, nous estimons que le Groupe de travail du Conseil de sécurité devrait, chaque fois que possible, être présidé par un représentant de l'Afrique.

Le Groupe devrait entretenir des contacts fréquents et directs avec les parties au conflit et avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux africains en vue de la prévention et du règlement des conflits. Malgré ce qui se dit dans les débats et qui s'affirme dans les résolutions, l'accent reste mis sur la réaction aux conflits et non sur leur prévention.

La meilleure solution, comme on l'a dit ici, est la prévention. Prévenir signifie se pencher sur les causes profondes des conflits, comme la pauvreté et le sous-développement. Cependant, nombre des mesures nécessaires pour éliminer les causes des conflits en Afrique et assurer le renforcement de la paix et le développement durable, se situent clairement hors du mandat du Conseil de sécurité et incombent plutôt à d'autres organes, comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Ainsi, l'une des fonctions du Groupe de travail devrait être d'examiner avec rigueur les activités entreprises par le Conseil de sécurité en Afrique sur lesquelles il conviendrait de revenir, car le Conseil n'est pas l'organe à qui elles incombent.

Notre insistance pour que les responsabilités du Conseil de sécurité soient bien précisées ne se limite pas à une préoccupation purement conceptuelle, mais plutôt au fait que si cet organe exerce des attributions qui ne sont pas les siennes et pour lesquelles il n'est pas habilité, les pays qui font l'objet de ces mesures pourraient en subir les conséquences, alors que les fonctions qui incombent effectivement au Conseil de sécurité et pour lesquelles il devrait avoir une obligation redditionnelle en sont inévitablement affectées.

Il y a parfois à l'ONU une prolifération d'initiatives et de propositions de nature diverse relatives à l'Afrique, mais une démarche globale et intégrée afin de régler les problèmes de paix, de sécurité et de développement du continent fait toujours défaut, et il n'y a pas non plus de mécanisme qui permette d'évaluer périodiquement la mise en oeuvre de ce qui a été convenu. Si une telle démarche nous échappe c'est en partie faute de coordination et de communication suffisantes entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous espérons que le Groupe de travail du Conseil permettra, de par ses activités, de modifier cette situation.

Le travail de ce groupe de travail devrait compléter et non remplacer les efforts faits par d'autres organes afin d'aborder les problèmes de l'Afrique. Il est très important qu'il n'y ait pas de chevauchements.

Nous proposons qu'il y ait des réunions périodiques entre les présidents du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur l'Afrique, du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Les résultats de ces rencontres devraient être communiqués en bonne et due forme aux États Membres.

La question dont nous sommes saisis pourrait parfaitement constituer le point-clef d'une réunion commune initiale du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Rien ne s'oppose à ce que des réunions périodiques communes ne se tiennent pas entre les deux organismes. Les questions africaines occupent plus de la moitié des activités du Conseil. Il serait donc très utile que le Groupe de travail dresse un bilan précis des réussites et des échecs en Afrique et prépare un résumé des expériences acquises et des enseignements tirés. Il devrait également voir comment le Conseil s'occupe des différents problèmes en Afrique et recommander des mesures pour éviter au Conseil de sécurité des activités sélectives qui, malheureusement, résultent en des opérations immédiates vis-à-vis de certains conflits et une passivité virtuelle vis-à-vis d'autres.

Vous m'avez demandé d'être bref, Monsieur le Président, et je terminerais sur ce point. Nous espérons que cette réunion ne sera pas un événement isolé et que nous pourrons donner suite aux travaux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur l'Afrique lors de débats ultérieurs.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je vais prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD). On m'a demandé de présenter cette déclaration lors d'une réunion qui a eu lieu le 20 mai. La Communauté des États sahélo-sahariens est composée des États suivants : Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, et comme observateur, Libéria.

D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et vous exprimer notre reconnaissance au nom des membres de la CENSAD, d'avoir consacré, sous la présidence de votre pays au Conseil, la réunion d'aujourd'hui aux problèmes de l'Afrique. Nous apprécions fort le rôle et la mission que le Représentant permanent de Singapour, l'Ambassadeur Mahbubani, a joué au Conseil de sécurité et dans toute l'Organisation.

Je voudrais également rendre hommage et exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Koonjul, Représentant permanent de Maurice, pour son rôle très important. Nous rendons hommage à ses initiatives relatives à l'ensemble des questions africaines en cette salle et dans le cadre de Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous remercions aussi Ibrahima Fall et saluons ses efforts. Nous souscrivons à toutes les idées et propositions qu'il a avancées jusqu'à ce jour.

Je remercie aussi l'Ambassadeur Lavrov pour sa direction éclairée du Conseil le mois dernier.

Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Représentant permanent de la chère Croatie et Président du Conseil économique et social.

Notre communauté, créée le 4 février 1998, est composée de 19 États qui transcendent les clivages hérités du colonialisme. Ses membres vont de la côte atlantique à l'ouest à la mer Rouge et l'océan Indien à l'est et du Nigéria et de la République centrafricaine au sud à la mer Méditerranée au nord. Notre communauté reflète donc le but de la démarche adoptée par le Conseil de sécurité et le temps qu'il consacre aux questions africaines. Nous notons avec satisfaction les événements positifs de Sierra Leone et d'Angola, ainsi que ceux relatifs au différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée. De tels faits nous incitent à espérer que ces problèmes vont être réglés.

Tout en encourageant ces tendances, nous pensons que le Conseil a encore une responsabilité considérable quant aux problèmes de l'Afrique. Nous sommes aussi d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire pour les résoudre, car ils sont les plus difficiles au monde, des facteurs politiques, historiques et sociaux s'y superposant, y compris les répercussions négatives

du colonialisme dans ce continent à la composition ethnique complexe.

Vu la singularité des conflits en Afrique et le chevauchement des facteurs que j'ai cités, la création d'organisations régionales et sous-régionales dans le continent a contribué très efficacement à la prévention de certains conflits et au règlement de certains autres. Ces organisations ont une connaissance spéciale des divers aspects des conflits dans nos régions.

Tout en saluant le rôle joué par l'OUA/Union africaine et par des organisations sous-régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté du développement de l'Afrique australe, je dois souligner que la CENSAD a apporté une contribution efficace à ces efforts. Elle a été en mesure d'aider la communauté internationale à empêcher, voire à régler des conflits dans son contexte régional et elle a pris un certain nombre d'initiatives à cet égard. Nous avons déjà eu l'honneur d'en informer le Secrétariat et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Si le Conseil me le permet, j'évoquerai quelques-unes des initiatives prises par la CENSAD. Premièrement, concernant la République centrafricaine, la CENSAD a, dès le début de la crise, déployé dans ce pays des efforts à tous les niveaux. Elle a dépêché une délégation comprenant le Secrétaire pour l'Organisation de l'unité africaine de la Jamahiriya arabe libyenne, les Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso et du Tchad et un représentant de Sous-Secrétaire général de l'OUA. La délégation a rencontré les parties concernées de la République centrafricaine et des pays voisins. Le représentant du Secrétaire général auprès de la République centrafricaine, le général Lamine Cissé, a assisté à ces réunions.

Réunis à New York le 15 novembre 2001, pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, les ministres des affaires étrangères de la CENSAD ont pris plusieurs décisions visant à détendre la situation en République centrafricaine. Une des décisions les plus importantes a consisté à confier au Président de la CENSAD, le Soudan, l'organisation d'un mini-sommet des parties prenantes afin de trouver une solution à ce différent. Les résultats obtenus au cours de la réunion ministérielle ont rapidement été communiqués au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

En mettant en oeuvre cette décision, la République du Soudan, en sa qualité de Président de la CENSAD, a demandé un mini-sommet qui s'est déroulé à Khartoum le 3 décembre 2001 et auquel ont assisté le Président de la République de Zambie, le Président de l'OUA, le Président de la République du Tchad, le Président de la République centrafricaine et le général de brigade Aboubakr Younès, Secrétaire du comité provisoire du peuple pour la défense de la Libye. Le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire général de la CENSAD et M. Lamine Cissé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, ont également assisté à ce mini-sommet.

Le sommet a pris les décisions suivantes : il a décidé de constituer une force de maintien de la paix, de sécurité et de stabilisation en Afrique centrale, et il a appelé l'ONU, l'OUA et les pays amis à assurer toutes formes d'assistance à cette force; il a décidé de constituer un comité politique composé des Ministres des affaires étrangères du Soudan, du Tchad, de la Libye, du Burkina Faso et du Gabon, du Secrétaire général de l'OUA, du Représentant du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la CENSAD, comité chargé de poursuivre les contacts en vue de parvenir à la réconciliation nationale en République centrafricaine; il a décidé de créer un fonds financier pour fournir un appui urgent à la République centrafricaine, à l'aide de contributions d'États membres de la CENSAD, d'autres États et des organisations régionales et internationales; il a demandé au Président Patassé, pour la CENSAD, d'envisager de déclarer une amnistie générale; et il s'est félicité de ce que le Gouvernement centrafricain ait appelé les dissidents à rentrer au pays.

Le Sommet de Tripoli de mars 2002 a salué les recommandations du mini-sommet de Khartoum, et a réitéré l'engagement de la CENSAD à assurer le suivi du processus de paix, de réconciliation nationale et de reconstruction en République centrafricaine. En outre, le sommet s'est déclaré disposé à s'associer aux efforts de l'ONU, de l'OUA, du Conseil de sécurité et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et, dans cette optique, il a mis en place comité mixte.

Pour ce qui est de la réconciliation entre la République centrafricaine et la République du Tchad, grâce aux efforts de la présidence de la CENSAD, une réunion bilatérale a eu lieu dans la capitale tchadienne

en avril 2002 entre les Présidents centrafricain et tchadien. Les deux pays y sont parvenus à une totale réconciliation. Ils ont rouvert leurs frontières et créé un comité présidé par le Secrétaire pour l'OUA de la Jamahiriya arabe libyenne et comprenant le Ministre des affaires étrangères du Tchad, le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et le Représentant du Secrétaire général, le général Cissé. Ce comité a pour objectif de rétablir et de normaliser les relations entre les deux pays.

Pour ce qui est de la situation en Somalie, la CENSAD a déployé, tant au niveau des États membres qu'au niveau de sa présidence, nombre d'efforts de réconciliation nationale au sein de la communauté de la CENSAD. D'autres tentatives ont été faites pour mettre fin aux tensions entre la Somalie et ses voisins. À cet égard, la dernière conférence au sommet, tenue à Tripoli en mars 2002, a exprimé son appui au gouvernement national de transition et à ses efforts pour réhabiliter et restructurer la Somalie. Le sommet a appelé l'ensemble de la communauté internationale, et l'ONU et l'OUA en particulier, à renforcer les initiatives en faveur d'un dialogue, d'une réconciliation nationale et d'une paix permanente en Somalie.

Au Soudan, les membres de la CENSAD déploient, depuis longtemps, des efforts vers la réconciliation. Le sommet de Tripoli a prié la Jamahiriya arabe libyenne et la République arabe d'Égypte de poursuivre leurs efforts pour ce qui est de l'initiative commune égypto-libyenne, qui a été acceptée par toutes les parties. Le sommet a également recommandé qu'elle soit coordonnée avec l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, que soit créé le mécanisme nécessaire à la mise en oeuvre du plan de paix et que l'on appuie les efforts du Gouvernement soudanais en faveur de la paix, de la réconciliation nationale et de la stabilité dans le pays.

Pour ce qui est du renforcement de la paix et du dialogue au Tchad, le 4 janvier 2002, la Jamahiriya arabe libyenne a organisé une réunion entre une délégation du Gouvernement tchadien dirigée par le Ministre de l'intérieur et de la sécurité générale, et une délégation représentant le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad. À la fin de la réunion, les deux parties ont signé un accord de paix. Il ressort clairement de ces initiatives que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important et efficace et contribuent constructivement au maintien de la paix et de la sécurité dans la région, et qu'elles s'efforcent de créer un climat politique et économique favorable, tout en fournissant une aide importante à l'ONU en la matière.

La détérioration de la situation économique et des conditions de vie dans beaucoup de pays africains est une des principales causes de l'apparition, de la persistance et de l'aggravation de toutes sortes de conflits. Ces conditions économiques accroissent la tension. Le lourd fardeau de la dette extérieure de l'Afrique et les conditions iniques imposées à nombre de pays africains par les institutions financières internationales exacerbent leur situation économique déjà dégradée et les rend vulnérables aux dissensions et à l'instabilité.

Conscients de ces faits, les États membres de la CENSAD leur ont accordé la priorité dans le cadre d'ensemble du règlement des conflits et de la gestion des crises, car il n'y aura de paix que sans pauvreté. Tenant compte de ces réalités, le sommet de la CENSAD à Khartoum a décidé, pour aider la République centrafricaine, de créer un fonds spécial auquel contribueront tous les États membres de la Communauté, malgré leur pénible situation économique.

La Communauté appelle l'ONU, ses organes et les pays donateurs à accorder à ces questions africaines l'attention requise pour que les initiatives de prévention et de règlement des conflits aboutissent sur ce continent.

En dépit des efforts de la Communauté, les problèmes de l'Afrique sont si nombreux et si complexes que les organisations régionales et sous-régionales ne peuvent pas seules appliquer des solutions durables et fructueuses. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent donc assumer un rôle moteur en faveur de ces initiatives. Au niveau de notre organisation, nous les aiderons à s'acquitter de leurs rôles. Toutefois, cette entreprise exige des ressources financières qui permettront aux pays Membres de l'Organisation d'être mieux à même de jouer un rôle plus efficace dans l'instauration de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans la région.

La création par le Conseil de sécurité du Groupe de travail spécial pour l'Afrique a été un pas important vers la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le règlement des litiges sur le continent. De

plus, il examinera les moyens de permettre au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les conflits d'éclater dans certains pays. Nous voudrions nous féliciter à cette occasion de l'approche du Groupe de travail en ce qui concerne la coopération, la consultation et la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales dans notre continent. Nous sommes disposés à cet égard à coordonner nos actions, à nous consulter et à coopérer avec le Groupe de travail en vue de créer les mécanismes procéduraux appropriés pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, et pour l'apport de solutions adéquates à certaines des questions qui entrent dans le champ de cette région.

Nous pensons que certaines initiatives peuvent être prises, en particulier par le Conseil de sécurité, tout en reconnaissant qu'elles peuvent comporter des risques. Toutefois, nous sommes prêts à partager la tâche d'assumer certains de ces risques afin que tant la communauté internationale que notre Communauté puissent intervenir au bon moment, pour éliminer les zones de tension avant que la situation ne s'aggrave et qu'elle ne s'étende à d'autres zones. Si cela devait arriver, l'endiguement du conflit serait plus risqué, plus coûteux et plus difficile. Nous n'avons pas besoin de citer d'exemples, dans la mesure où ces zones de tension sont connues de tous.

Je voudrais souligner une fois de plus, au nom de la Communauté des États sahélo-sahariens, que nous sommes prêts à coopérer, à coordonner nos actions et à participer au règlement de toutes les questions qui entrent dans le domaine de compétence de notre Communauté. Nous réaffirmons aussi que cet engagement de notre part n'exonère pas le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités à cet égard, comme l'indique la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Ministre et Président, une fois de plus, nous vous exprimons notre plus haute considération pour avoir convoqué cette importante réunion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, comme les autres orateurs, vous remercier vivement d'avoir convoqué cette séance d'aujourd'hui. Je voudrais également, comme les autres orateurs, louer le splendide travail de l'Ambassadeur Koonjul. Je dois aussi louer les contributions très utiles de l'Ambassadeur Ibrahima Fall, et aussi la présence de l'Ambassadeur Šimonović, mais afin de rester bref, je vais m'arrêter de faire les louanges méritées de chacun d'entre vous.

Comme l'a dit le Secrétaire général, il n'y a pas de mission plus importante, pour réaliser la vision de la Charte, que la prévention des conflits et le redressement. À cet égard, je voudrais brièvement aborder trois questions aujourd'hui, qui seront, je l'espère, utiles au Groupe de travail.

Premièrement, une politique de prévention des conflits et de redressement efficace doit s'appuyer sur des perspectives politiques, sécuritaires, économiques et régionales. Le défi, et aussi la promesse pour l'avenir, est d'intégrer ces perspectives de manière à mettre au point des réactions globales. Nous avons besoin de mieux comprendre la façon dont la pauvreté, la mauvaise gouvernance et les conflits se renforcent les uns les autres. Nous devons aussi comprendre comment encourager des « cercles vertueux », où la paix et le développement durables se renforcent mutuellement.

Des interactions concentrées et bien structurées entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), comme l'ont dit d'autres orateurs, permettant à chacun d'apporter sa propre perspective, peuvent constituer une part importante d'une réaction internationale intégrée aux conflits. À cet égard, l'Australie encouragera cette approche lors de son mandat au Conseil économique et social.

Deuxièmement, je suis très heureux de constater que nous avons une meilleure compréhension des causes et des remèdes à apporter aux conflits. Il faut dire que notre batterie de politiques est plus complète qu'elle ne l'a jamais été. Par exemple, l'appréciation des facteurs économiques qui entretiennent les conflits a permis une réaction internationale au fléau des « diamants issus des conflits », notamment par le biais du Processus de Kimberley, dans lequel l'Australie est profondément impliquée. Les questions de justice transitionnelle font aussi l'objet d'une attention plus

soutenue, et l'Australie a aussi soutenu activement les tribunaux internationaux. Mais il faut rester prudent : le règlement des conflits et le redressement demeurent des sciences très inexactes. Il est important, en conséquence, d'encourager le recours à des initiatives et à des savoir-faire locaux, et à un contrôle au niveau local. Les initiatives et les processus menés par l'Afrique elle-même, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, doivent être soutenus.

Nous n'avons pas seulement plus d'outils, nous avons aussi amélioré les outils dont nous disposions déjà. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU, en particulier, ont fait des progrès substantiels, et doivent continuer d'en faire. Ici, je dois dire que l'Australie a une histoire dans le maintien de la paix en Afrique dont elle peut être fière, notamment au Rwanda, en Somalie, en Namibie, au Sahara occidental, au Mozambique et en Éthiopie/Érythrée.

Pour terminer, la prévention des conflits et le redressement en Afrique doivent constituer un partenariat, à notre avis, entre la région et la communauté internationale au sens le plus large. Je suis heureux de pouvoir dire que l'Australie est un partenaire dévoué et impliqué. Nous travaillons par exemple en étroite collaboration avec le Nigéria et l'Afrique du Sud aux plus hauts niveaux de nos gouvernements, à travers le Commonwealth, à propos des élections récentes au Zimbabwe, pour débattre avec le Zimbabwe des questions de démocratie et de gouvernance, à la suite du déroulement peu satisfaisant des récentes élections présidentielles.

Nous reconnaissons que l'assistance au développement joue un rôle direct et concret s'agissant de promouvoir la paix et de surmonter les conflits. Cette année, l'Australie adoptera une nouvelle politique sur la paix, les conflits et la coopération au développement. La fourniture d'un programme d'assistance suivant une approche d'ensemble du règlement des conflits et du redressement constituera une priorité de premier rang dans les années à venir. Nous avons un programme d'assistance au développement modeste mais ciblé pour l'Afrique. Une des priorités principales est la réduction de la pauvreté par le renforcement des capacités, la gouvernance, la lutte contre le VIH/sida, qui représente une menace immédiate et à long terme au développement et à la sécurité. L'éducation est une autre priorité, qui comprend le soutien apporté à l'initiative de l'Université africaine virtuelle de Nairobi, en coopération avec la Banque mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de l'Espagne, je voudrais informer les membres que dans sa lettre adressée à la présidence, lorsqu'il a demandé de participer à ce débat, le représentant de l'Espagne nous a également informés qu'à la suite de ses remarques liminaires, il voudrait donner la parole à M. Hans Dahlgren, Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne auprès des pays de l'Union du fleuve Mano.

Je donne la parole au représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, les pays d'Europe orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les États associés, Chypre, Malte, la Turquie et le Liechtenstein souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne remercie le Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance publique, qui nous offre une bonne occasion d'aborder la question de la façon dont la communauté internationale peut travailler de manière coordonnée dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. En particulier, l'Union européenne accueille avec satisfaction la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur Koonjul, Représentant permanent de Maurice.

L'Union européenne reconnaît l'importance du partenariat et du renforcement de la coopération entre les principaux organes de l'ONU d'une part, et entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales d'autre part. L'Union se félicite de la participation des personnalités suivantes et des déclarations qu'elles ont faites lors du débat d'aujourd'hui : l'Observateur permanent de l'OUA à New York, l'Ambassadeur Amadou Kébé; et le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Ivan Šimonović.

Il est encourageant que les consultations entre l'ONU et l'Union africaine représentent à présent un processus de routine, et que commence à prendre forme

une coordination entre ces deux organisations pour la prévention et le règlement des conflits. L'Union européenne se félicite de la présentation du récent rapport du Secrétaire général sur la création d'un Groupe spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, dans la mesure où nous considérons que le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle important dans ces pays grâce à son rôle de coordination et sa responsabilité dans la consolidation de la paix économique et sociale. L'Union européenne estime que la création des deux groupes spéciaux sur l'Afrique, au sein du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, offre une occasion d'améliorer la coordination entre tous les organes, en vue de faire face aux difficultés du rétablissement de la paix, et de mobiliser des ressources pour répondre aux besoins des pays africains qui émergent d'un conflit.

La coopération régionale et sous-régionale est de même une question prioritaire pour l'Union, et nous attribuons une grande importance à notre dialogue avec les organisations sous-régionales, en particulier la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces organisations constituent une base importante pour l'intégration de l'Afrique et peuvent contribuer à assurer la paix et la prospérité sur le continent africain.

En ce qui concerne l'observation des élections, l'Union européenne est engagée à long terme à observer les processus électoraux en Afrique dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui contient comme éléments fondamentaux le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous appuyons le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a pour objectif de créer des conditions favorables au développement en Afrique. Cette initiative, dirigée et assumée pleinement par les pays africains, montre clairement que l'Afrique et l'Union européenne partagent les mêmes objectifs : croissance économique et développement durable, élimination de la pauvreté, bonne gouvernance, démocratie, état de droit, respect des droits de l'homme, investissement dans les ressources humaines, lutte contre la corruption, et prévention et règlement des conflits. Nous attendons avec intérêt la tenue du Sommet du G-8 qui aura lieu au mois de juin au Canada, ainsi que le Sommet africain qui se tiendra à Durban au début de juillet.

L'Union européenne est prête à travailler dans le cadre d'une action unifiée menée par le système des Nations Unies et la communauté internationale, sur la base de la rationalisation des initiatives existantes. En ce sens, l'examen final et l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui auront lieu en septembre prochain, offrent une bonne occasion d'évaluer le rôle que jouent l'ONU et la communauté internationale en faveur des priorités africaines, y compris un examen global des initiatives qui se sont déroulées en Afrique. Nous prenons note du processus en cours visant à créer un nouveau groupe spécial présidé par le Président de l'Assemblée générale.

J'ai maintenant l'honneur de céder la parole au Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne pour les pays de l'Union du fleuve Mano, M. Hans Dahlgren.

M. Dahlgren (*parle en anglais*) : Je ne vois pas de meilleur exemple tant des possibilités que des difficultés en matière de prévention des conflits que ce qui se passe en ce moment même dans les pays de l'Union du fleuve Mano – la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.

En Sierra Leone, le peuple tout entier mérite des félicitations à l'occasion des élections historiques qui ont eu lieu la semaine dernière. Ces élections marquent la fin d'une décennie d'un des conflits internes les plus horribles, et elles se sont déroulées en général de façon libre, juste et transparente, et dans un climat de non-violence. Il faut également féliciter le Président Kabbah de sa victoire électorale décisive, qui lui permettra de poursuivre beaucoup plus facilement la consolidation de la paix et de la démocratie par le biais d'une réconciliation nationale et en gouvernant de façon inclusive.

Beaucoup de mérite revient également à l'ONU et au Conseil de sécurité. Grâce à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), près de 50 000 combattants ont été désarmés et démobilisés, et les troupes de l'ONU ont assuré la paix et la sécurité en Sierra Leone. Cette réussite est positive pour le peuple de ce pays, mais également pour l'ONU. Ce succès mérite d'être consolidé et doit être consolidé. La plupart des armes sont peut-être éliminées, mais le pays a besoin d'aide pour reconstruire son

infrastructure, ses écoles, ses cliniques et ses routes. Une fraction seulement des dépenses occasionnées par la MINUSIL en une année constituerait une importante contribution à la reconstruction future de la Sierra Leone. Et, ce qui est tout aussi important, la paix et la sécurité ne seront maintenues en Sierra Leone que si la région est stable. La prévention des conflits ne sera pas efficace si des combats dans des États voisins menacent de s'étendre ailleurs.

Je suggère que l'on se concentre sur trois éléments pour parvenir à la stabilité régionale dans l'Union du fleuve Mano – trois étapes concrètes pour la prévention des conflits. La première étape consiste à établir la confiance par le biais d'un dialogue politique au plus haut niveau. Un sommet, organisé par le Roi Mohammed VI du Maroc, a déjà eu lieu à Rabat à la fin de février. Nous espérons qu'un autre sommet aura lieu prochainement. On a déjà convenu d'un ensemble de mesures de confiance. L'Union européenne est prête à voir comment nous pourrions appuyer leur mise en oeuvre, en collaboration avec l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous reconnaissons la contribution importante faite à ces efforts par le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix.

Le deuxième élément consisterait à trouver des solutions régionales pour inverser les tendances destructives des conflits et des tensions. En d'autres termes, il faudrait trouver des solutions communes aux trois États pour ce qui est du désarmement et de la démobilisation des combattants; des solutions pour mettre fin à l'entrée illégale d'armes légères; et des solutions pour contribuer à réintégrer les centaines de milliers de réfugiés. L'Union européenne espère travailler en étroite collaboration avec le nouveau Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, à Dakar, pour promouvoir de telles solutions.

Le troisième élément serait de mettre en place une culture démocratique dans les trois pays afin d'appuyer des activités de consolidation de la paix auxquelles participerait la population tout entière, en vue d'édifier une culture de paix, comme quelqu'un d'autre l'a dit dans ce débat. La Sierra Leone a démontré que cela est possible. Nous aimerions voir les mêmes valeurs démocratiques fondamentales être respectées lorsque la Guinée et le Libéria se prépareront pour leurs élections. Cela signifie également qu'il faut solliciter la participation des groupes de la société civile, y compris les partis politiques, dans le cadre d'un dialogue juste et ouvert sur l'avenir de chaque pays.

Notre attention immédiate ces jours-ci doit être centrée sur la crise au Libéria. Une fois de plus, les combats dans ce pays ont forcé des centaines de milliers de personnes innocentes à fuir, devenant ainsi des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou des réfugiés dans d'autres pays. Des souffrances humaines énormes ont suivi. Il est évidemment nécessaire d'amener les parties belligérantes à se parler et à cesser de se battre. Il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit non plus. Par conséquent, l'initiative prise la semaine dernière par la CEDEAO d'offrir une médiation immédiate est une première étape opportune. À long terme, bien sûr, le Libéria a aussi besoin d'un processus de réconciliation nationale associant toutes les parties concernées.

La communauté internationale a fait preuve de courage à un moment crucial pour la Sierra Leone. Elle a accepté le défi qui consistait à contribuer au maintien de la stabilité. Si l'on se rend maintenant dans n'importe quel village de la Sierra Leone, on peut voir que les gens ont réintégré leurs foyers; on peut voir à quel point ils se réjouissent de pouvoir à nouveau vivre une vie normale. On se rend alors compte de toute la sagesse de cet engagement.

Afin de ne pas risquer de perdre tout ce qui a été accompli en Sierra Leone, il serait tout aussi sage de travailler ensemble à la prévention des conflits dans toute la région du fleuve Mano. C'est une responsabilité principale du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une tâche importante dans les préoccupations du Groupe de travail spécial, et l'Union européenne est prête à jouer son rôle dans cet effort concerté.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Avant d'inviter l'orateur suivant à prendre la parole, je voudrais dire que j'ai l'intention de suspendre cette séance vers 13 h 30.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous saluer, Monsieur le Président. Je suis très heureux de vous voir présider cette séance aujourd'hui. Cela témoigne de l'importance que Singapour accorde à l'Afrique en général et à la

prévention et au règlement des conflits en Afrique en particulier. Nous félicitons également l'Ambassadeur Mahbubani, ainsi que son personnel efficace et compétent, avec qui nous entretenons les meilleures relations.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à l'Ambassadeur Koonjul de Maurice, qui dirige le Groupe de travail spécial. Je le félicite sincèrement de ses tentatives inlassables de coopérer, d'établir des liens et d'apporter une contribution en ce qui concerne toutes les questions qui nous intéressent, et en particulier les questions africaines.

Je voudrais également m'associer pleinement aux sentiments sincères exprimés par l'Ambassadeur Kébé à l'égard de M. Fall. M. Fall a été un exemple de modération et une source de sages conseils. Ce matin, il a fait une déclaration éloquente qui témoigne clairement de sa compréhension approfondie des questions touchant l'Afrique.

Peut-être le coeur du problème et la raison pour laquelle nous sommes une fois encore réunis aujourd'hui à l'occasion d'une séance publique sur la situation en Afrique figurent-ils au second paragraphe de la lettre en date du 10 janvier 2002 que l'Ambassadeur Koonjul a adressée au Président du Conseil, fonction que justement il occupait alors (S/2002/46). L'Ambassadeur Koonjul observait ici que le Conseil de sécurité s'est occupé de la quasi-totalité des situations de conflit en Afrique mais que, toutefois, il est fort regrettable que nous n'obtenions pas les résultats d'ensemble souhaités.

En conséquence, nous avons proposé de réexaminer ces questions, de recentrer l'attention sur l'Afrique, d'élaborer une approche dynamique et un ensemble pratique de recommandations. La déclaration du 31 janvier a énoncé en termes clairs le cadre dans lequel se situe l'action du Conseil, aboutissant à la création du Groupe de travail spécial qui a déjà arrêté son programme de travail, lequel sert de base à cette séance d'aujourd'hui.

L'analyse des causes fondamentales des conflits en Afrique a été depuis trop longtemps traitée par le Conseil, mais cela a pris un tour dramatique avec le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Pour la première fois, donc, les liens entre les conflits en Afrique et, notamment, la pauvreté et le développement ont été clairement mis en évidence. En d'autres termes, les problèmes ont été identifiés et des solutions ont été proposées. Ce qui reste encore à faire est de mettre en pratique ces recommandations et de réunir les ressources nécessaires pour garantir leur succès, bien sûr en essayant constamment de mettre en place les structures et les mécanismes pour promouvoir leur mise en oeuvre.

À cet égard, nous nous félicitons du programme de travail proposé par le Groupe de travail. Certaines des questions qui ont été identifiées sont de nature technique. Certaines exigent le renforcement et l'amélioration tant de la coordination que des consultations entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales ; et certaines demandent de nouveaux efforts pour clarifier les rôles et les relations entre certains acteurs.

Bien que tout cela mérite de faire l'objet de débats, comme ce devrait être le cas – et je suis d'accord avec les remarques qui ont été faites ce matin par des collègues qui m'ont précédé – je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur la question d'ensemble et plus générale qui exige une réponse franche et honnête. Pourquoi la situation perdure malgré tous les efforts faits et les initiatives prises pour régler les questions pernicieuses liées aux situations de conflit en Afrique.

Parmi les questions plus générales qui nécessitent notre attention et engagement figurent l'incapacité d'adopter en temps utile des mesures efficaces et nécessaires pour traiter des situations de conflit en Afrique. Là où l'intervention survient après un certain délai, ni les mandats ni les ressources disponibles pour les opérations ne répondent aux exigences de la situation. Là où l'importance stratégique, politique et économique d'un conflit est jugée significative par certaines parties, on voit généralement que l'on s'oriente vers une intervention rapide. Certains conflits, toutefois, sont abandonnés à eux-mêmes. Cette inaction entraîne des pertes en vies humaines et des destructions incalculables tandis que la stagnation qui l'accompagne et le dépérissement des activités économiques prennent des années, voire des générations à être surmontés.

Je soulève ces questions plus générales, mais centrales, parce qu'il y a un certain sentiment de déjà vu dans notre tendance à nous réunir, à débattre et à analyser la situation de l'Afrique. Tant le Conseil que

l'Assemblée générale ont examiné à fond le rapport définitif présenté par le Secrétaire général en 1998. Toutefois, la mise en oeuvre de ces recommandations a été indécise et lente, en particulier vu les attentes de l'Afrique.

Cela nous amène à une autre question dans le contexte du règlement des problèmes plus généraux. Le Conseil peut-il être impartial dans son règlement de tous les conflits dans le monde, et en particulier des conflits africains?

Enfin, nous espérons que nous sommes peut-être proches du point où les paroles, les analyses et les propositions prennent fin, et que nous passerons aux mesures vigoureuses, globales et significatives, mises en place en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, les sous-régions de l'Afrique, la communauté des donateurs et le Conseil économique et social afin d'unir les expériences, les capacités et les ressources de tous les concernés pour le bien-être des populations qui implorent de l'aide.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil et voudrions adresser nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Kishore Mahbubani et à son équipe ont apporté une contribution excellente aux travaux du Conseil. Le site Internet que votre délégation a conçu sur ses travaux à la présidence du Conseil mérite des éloges. Nous espérons que cela servira d'exemple aux autres délégations, y compris la nôtre. Nous voudrions aussi féliciter l'Ambassadeur Lavrov pour sa gestion efficace du Conseil au cours du mois précédent, qui a été particulièrement astreignant.

Nous voudrions qu'il soit pris note de notre gratitude envers l'Ambassadeur Jagdish Koonjul pour le travail qui a été accompli par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Maurice, champion de la paix, de la démocratie, de l'harmonie et de la prospérité, est un exemple éclatant non seulement pour l'Afrique mais pour le reste du monde. Nous sommes convaincus que, sous la conduite de l'Ambassadeur Koonjul, le Groupe de travail apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à ceux du Conseil, vers le règlement des conflits en Afrique.

À la séance publique du Conseil de sécurité tenue le 29 janvier 2002, nous avons prononcé une déclaration détaillée pour partager notre perspective de ce qu'il est nécessaire de faire pour promouvoir la paix et régler les conflits en Afrique. Nous nous concentrerons donc seulement sur quelques-unes des questions qui ont été énoncées dans les directives.

Il y a la question de l'amélioration de la coordination économique avec le Conseil économique et social. Bien que les aspects socioéconomiques puissent avoir une incidence sur la paix et la sécurité, l'interaction entre ces deux éléments, qui sont traités respectivement par le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, devrait être coordonnée par l'Assemblée générale, organe intergouvernemental suprême de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle tant le Conseil économique et social que le Conseil de sécurité font rapport. En outre, les modalités de coopération entre ces deux organes doivent d'abord être examinées au sein de chacun d'entre eux afin de ne pas répéter la situation qui s'est produite l'année dernière quand des efforts visant à organiser une réunion entre les deux Conseils ont avorté de toute nécessité. Nous croyons comprendre que le Conseil économique et social n'a pas encore convenu des modalités de coopération avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social n'a pas non plus encore constitué un groupe consultatif spécial concernant la question des pays africains sortant d'un conflit.

À notre avis, cette question nécessite un examen plus poussé et approfondi en tenant compte des rôles des deux organes tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. La consolidation de la paix après le conflit ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité, mais incombe aux autres organismes et organes des Nations Unies qui sont mieux placés pour traiter de la question. Si ces organes devaient avoir besoin de l'implication et de la coopération du Conseil de sécurité, ils l'inviteraient à intervenir.

En ce qui concerne les mesures de confiance mises en place dans la région de l'Union du fleuve Mano, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire

général d'établir un bureau régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Nous avons la certitude que, sous l'habile direction de M. Ibrahima Fall, le Bureau sera en mesure de contribuer aux efforts des pays de l'Union du fleuve Mano, aussi bien que des autres groupes sous-régionaux, pour prévenir et résoudre les conflits dans la région.

Passant à la question de l'observation du processus électoral, nous convenons que des élections libres et équitables sont essentielles aux fins de promouvoir et de renforcer les démocraties. En tant que plus grande démocratie du monde, nous sommes pleinement attachés à l'idéal démocratique. De fait, l'observation du processus électoral, quand l'État intéressé en fait la demande, contribue à inspirer confiance en ce processus, particulièrement dans les démocraties naissantes. L'antithèse d'élections consiste à usurper le pouvoir en renversant un gouvernement élu. Par sa déclaration présidentielle S/PRST/2002/2 du 31 janvier 2002, le Conseil a exprimé son appui résolu à la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de refuser de reconnaître les gouvernements qui viennent au pouvoir par des moyens inconstitutionnels. Avant que le Conseil ne se plaise à assister la surveillance du processus électoral, il lui faut, conformément à la position clairement définie dans la déclaration du 31 janvier 2002, s'affirmer en termes clairs et catégoriques contre les coups d'état militaires et les changements inconstitutionnels de gouvernement, en quelque pays qu'ils surviennent. Faire bon accueil aux dictateurs militaires et les considérer comme un aspect de la solution, et non plutôt comme le problème qu'ils sont véritablement, envoie un message tout à fait erroné.

En ce qui concerne la création d'un groupe d'amis pour des situations de conflit spécifiques, nous convenons que c'est une modalité utile qui peut jouer un rôle positif, à condition que ce groupe soit l'ami véritable de toutes les parties au conflit et jouisse de leur confiance comme un interlocuteur légitime. Autrement, ce groupe aurait l'air de prendre parti ou de s'ingérer et ne servirait pas la cause de la paix, mais n'aurait d'autre effet que de compliquer encore la situation.

Quant à la coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales, nous sommes entièrement favorables à l'idée que le Groupe de travail spécial doit établir des liens étroits avec l'OUA et les organisations sous-régionales. En fait, nous aimerions saisir cette occasion pour applaudir au travail accompli par l'OUA et de nombreux groupes sous-régionaux africains avec des ressources limitées et, souvent, sans soutien politique ou financier extérieur. Toutefois, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est avant tout la responsabilité du Conseil, et il ne saurait y avoir aucune dérogation à cette règle au nom du partage des fardeaux ou de la division du travail. Le Conseil ne doit pas transférer ses responsabilités ni occuper un strapontin.

Concernant les invitations à des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'universités au nom du Groupe, nous convenons que les ONG et la société civile peuvent jouer un rôle important. Nous reconnaissons ce fait, et nous les soutenons et encourageons. Mais l'expérience a montré que c'est vrai surtout dans les domaines économique et social et en matière d'assistance humanitaire. Le maintien de la paix et de la sécurité est beaucoup plus complexe et, par définition, plus difficile et généralement au-delà de leurs capacités. C'est une responsabilité qui incombe en premier lieu aux États ou aux organisations intergouvernementales. Cependant, si le Groupe de travail juge nécessaire de faire appel aux compétences de la société civile dans certains domaines spécifiques, nous ne ferions pas objection.

Permettez-moi d'en venir maintenant à deux ou trois domaines qui semblent avoir été laissés de côté et que le Conseil pourrait envisager d'ajouter au programme de travail du Groupe de travail spécial. Si on a fait allusion à la possibilité d'inviter des composantes de la société civile à participer aux activités du Groupe de travail, il n'a pas été fait mention d'une participation éventuelle des non-membres du Conseil. Ce doit être là une omission involontaire, car le Conseil n'aurait pu avoir l'intention de donner à la société civile un rôle plus en vue qu'aux non-membres dans ses organes subsidiaires. Ceci étant admis, nous croyons que le Conseil considérera maintenant qu'il va de soi d'inviter les non-membres à participer aux travaux d'autres organes subsidiaires. Nous saluons cette attitude comme un fait complémentaire qui démontre la transparence des travaux du Conseil et nous louons cette approche , qui lui communique une vigueur nouvelle.

Dans la déclaration présidentielle du 31 janvier 2002, le Conseil, gardant à l'esprit les liens qui existent entre les conflits en Afrique et la prolifération des

armes légères, a réaffirmé sa détermination permanente d'aborder ce problème. Nous espérons que le Groupe de travail spécial centrera avec vigueur son attention sur ce problème, car les armes illicites ont causé beaucoup de ruines et fait de nombreux morts. Le Conseil doit prendre fortement position contre les trafiquants d'armes illicites et les pays qui en facilitent le commerce ou feignent de ne pas le voir. Il doit aussi prendre des mesures résolues contre la fourniture d'armes à des acteurs non étatiques.

Nous partageons le sentiment de bien des Membres africains et non africains de l'ONU que le Conseil ne prête pas la même attention ou ne consacre pas les mêmes ressources aux questions africaines en comparaison des problèmes qui se posent ailleurs dans le monde ou qui font intervenir les intérêts de certains membres du Conseil. C'est là un point qu'il faut traiter avec sérieux, sincérité et de front. Les pays africains doivent recevoir le message que pour le Conseil, les problèmes de l'Afrique sont aussi importants, sinon plus, que les autres problèmes dont il est saisi. Nous soutenons les activités du Groupe de travail spécial, qui ont le potentiel de contribuer sensiblement à promouvoir la paix et à résoudre les conflits en Afrique. Il doit donc concentrer son attention sur les mesures qui relèvent du mandat du Conseil, de manière que le Conseil puisse donner suite sans délai à ses recommandations.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer mes remerciements au nom du Gouvernement japonais, Monsieur, pour avoir organisé cette séance et ainsi donné aux non-membres du Conseil de sécurité, en particulier aux pays africains, une occasion de prendre la parole sur les méthodes de travail du Groupe de travail spécial. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Koonjul, de Maurice, pour son exposé d'information sur les activités du Groupe de travail; et l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social; l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA); et M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour leurs déclarations riches d'information.

Convaincu que la stabilité et la prospérité du monde ne s'instaureront pas au XXIe siècle à moins que les problèmes de l'Afrique ne soient résolus, le Gouvernement japonais a vu dans la situation de l'Afrique l'un des plus importants problèmes de politique étrangère qui se posent au Japon. De ce point de vue, je voudrais discuter aujourd'hui de trois points concernant les activités du Groupe de travail.

Le premier point porte sur l'élargissement de la coopération avec le Conseil économique et social, tel qu'il est indiqué dans le mandat du Groupe de travail. Nous avons souligné que, pour une prévention effective des conflits, il s'impose d'adopter une approche qui intègre des mesures d'ordre politique, économique, social et humanitaire basées sur les besoins de chaque moment. Une telle approche doit s'appliquer à toutes les étapes, de la prévention des conflits à l'établissement de la paix après un conflit. En outre, cela va sans dire, il importe d'assurer la coopération et la coordination entre les entités engagées dans la prévention d'un conflit. Pour apporter des solutions durables aux conflits d'Afrique, il est de nouveau nécessaire d'adopter une approche globale qui englobe non seulement les opérations traditionnelles de maintien de la paix, mais aussi l'observation du processus électoral et la démilitarisation, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, aussi bien qu'une assistance d'après conflit à la reconstruction et au développement. Je crois qu'une telle approche globale suppose une coopération bien coordonnée entre les activités du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et celles du Conseil économique et social, dont la fonction est de faire des recommandations à l'Assemblée générale, aux États Membres de l'ONU et aux institutions spécialisées qui s'occupent des problèmes économiques et sociaux au niveau international. C'est pourquoi je me félicite que le Groupe de travail centre son attention sur ce problème.

Comme il en est fait mention dans le programme du Groupe de travail, le Conseil économique et social est en train d'étudier attentivement la création éventuelle d'un groupe consultatif spécial sur les conflits naissants dans les pays africains afin d'encourager la communauté internationale à prêter son appui durant la transition du maintien de la paix au

rétablissement de la paix. Bien que le Conseil économique et social n'ait pas encore achevé ses travaux, il importe d'éviter que les travaux des deux groupes ne fassent parfois double emploi. C'est pourquoi, si ce groupe consultatif est effectivement créé, il devra coorganiser des réunions avec le Groupe de travail et proposer de concert avec lui des moyens de combler l'écart entre les activités de secours d'urgence durant un conflit, d'une part, et l'aide à la reconstruction et au développement une fois que le conflit est résolu, de l'autre. Ce faisant, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourront présenter ensemble un plan de campagne complet pour la solution des conflits et l'instauration d'une paix durable.

Le deuxième point que je voudrais soulever a trait au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est une initiative des pays africains eux-mêmes. Comme conditions préalables au développement, le NEPAD insiste sur des éléments tels que l'importance de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits; l'imposition de la paix, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix; la réconciliation, le relèvement et la reconstruction après le conflit; et les questions relatives aux armes légères et au déminage. Cette approche correspond à la démarche globale que je viens de décrire. J'attends avec intérêt qu'un dialogue constructif s'établisse entre le Groupe de travail et l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine à cet égard.

Mon troisième point concerne la transparence des activités du Groupe de travail. Bien que le Groupe soit essentiellement un organe informel, qui s'intéresse surtout aux mesures à prendre dans une situation d'après-conflit alors qu'un conflit est sur le point d'être réglé, il pourrait bénéficier des contributions des non-membres du Conseil de sécurité qui disposent de l'expérience et des compétences leur permettant de jouer un rôle décisif dans la reconstruction et l'aide au développement après le conflit. À cet égard, nous pensons que le débat d'aujourd'hui est très utile, et nous espérons que les non-membres du Conseil de sécurité intéressés seront tenus au courant de ses activités, si possible, à l'occasion de chaque réunion du Groupe.

La situation internationale reste extrêmement précaire surtout à cause des répercussions politiques et économiques des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis en septembre dernier. Mais même dans ces conditions, la communauté internationale doit renforcer ses efforts conjoints afin de régler les conflits en cours en Afrique. La communauté internationale doit fournir un appui actif et soutenu aux efforts de prise en main amorcés par les pays africains eux-mêmes.

Fin 2003, le Gouvernement japonais a l'intention de convoquer la Troisième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Ayant baptisé l'année précédant cet événement Année de l'essor de la coopération avec l'Afrique, le Gouvernement japonais prendra de nouvelles mesures concrètes pour renforcer sa stratégie envers l'Afrique.

Pour terminer, je voudrais formuler le voeu que sous la direction de l'Ambassadeur Koonjul, le Groupe de travail obtiendra des résultats positifs qui contribueront aux efforts de la communauté internationale, y compris ceux du Japon.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Vu l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant et de la reprendre cet après-midi à 16 heures.

La séance est suspendue à 13 h 35.